



RAPPORT ANNUEL 2023

Unités de production



Zwahlen & Mayr Constructions Métalliques

Avec sa capacité annuelle de production de 4'000 tonnes, Zwahlen & Mayr compte parmi les plus importants charpentiers métalliques de Suisse. Son outil de production particulièrement performant lui permet de fabriquer des éléments de près de 70 tonnes et de plus de 40 mètres de longueur.

Bien que spécialisée dans les ouvrages importants de fort tonnage (ponts routiers et ferroviaires, stades), Zwahlen & Mayr peut également réaliser pour ses clients des passerelles piétonnes, des halles industrielles ou des ouvrages spéciaux de tous types.



Zwahlen & Mayr Tubes Inox

Depuis 1980, Zwahlen & Mayr produit à Aigle des tubes en acier inoxydable et alliage de nickel, destinés aux échangeurs de chaleur de l'industrie chimique, alimentaire, pétrochimique et pour les centrales électriques ; fabriqués par profilage et soudage, ces tubes répondent à des exigences élevées d'étanchéité et de fiabilité.

Dès 1990, Zwahlen & Mayr s'est aussi spécialisé dans la fabrication de tubes étirés de haute précision utilisés dans l'industrie automobile, pharmaceutique, pneumatique et les instruments de mesures.

Zwahlen & Mayr est devenu leader dans son domaine et exporte une part importante de sa production dans le monde entier.



Sommaire

Ordre du jour de l'assemblée générale	6
---------------------------------------	---

Comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC

Rapport du Conseil d'Administration	9
Compte de résultat	14
Bilan	15
Variation des fonds propres	17
Tableau des flux de trésorerie	18
Notes aux états financiers	19
Rapport du réviseur des comptes	37

Gouvernance d'entreprise

Structure actionnariale	42
Structure du capital	42
Conseil d'Administration	44
Direction	47
Rémunération, participation et prêts	48
Droits de participation des actionnaires	49
Prises de contrôle et mesures de défense	50
Organe de révision	50
Politique d'information	51

Rapport de rémunération

Rapport de rémunération	52
Rapport de l'organe de révision	55

Comptes statutaires

Bilan	57
Compte de résultat	59
Notes aux états financiers statutaires et proposition de répartition du bénéfice disponible	60
Rapport de l'organe de révision	63

Assemblée Générale ordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le mercredi 24 avril 2024 à 17.00 h à la cantine de l'usine, Route Industrielle 18, 1860 Aigle. (Liste des présences dès 16.30 h)

Ordre du jour de l'assemblée générale avec proposition du Conseil d'Administration

1. Commentaires du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes de l'exercice 2023

2. Rapports de l'organe de révision

3. Décisions relatives à :

a. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2023

Proposition : Approbation

b. Approbation des comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC et statutaires de l'exercice 2023

Proposition : Approbation

c. Emploi du bénéfice au bilan

Proposition :

Report de résultat de l'exercice précédent	CHF	10'875'625
Résultat de l'exercice 2023	CHF	302'136
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	-15'107
Bénéfice à disposition de l'Assemblée générale	CHF	<u>11'162'654</u>
Report à nouveau	CHF	<u>11'162'654</u>

d. Décharge aux membres du Conseil d'Administration

e. Proposition : Décharge à tous les membres

4. Elections

a. Conseil d'Administration et Président du Conseil d'Administration

- a1 Réélection de M. Yves Bosson pour une année et son réélection comme Président du Conseil d'administration au cours du même vote
- a2 Réélection de M. Francesco Punzo pour une année et son réélection comme Administrateur délégué au cours du même vote
- a3 Réélection de M. Christian Charpin pour une année

b. Comité de rémunération

- b1 Réélection de M. Francesco Punzo
- b2 Réélection de M. Christian Charpin

c. Organe de révision des comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC et statutaires :

Le Conseil d'Administration propose l'attribution du mandat à la Fiduciaire Mazars à Lausanne pour l'exercice 2024

d. Représentant indépendant

Le Conseil d'Administration propose de réélire M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2 à Monthey en qualité de représentant indépendant de Zwahlen et Mayr S.A. pour un mandat d'une année qui s'achèvera à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

5. Vote sur la rémunération en 2025 du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

a1 Vote sur les rémunérations des membres du Conseil d'Administration

a2 Vote sur les rémunérations de la Direction Générale

6. Divers et propositions individuelles

Comme indiqué au chapitre Gouvernance d'entreprise, page 49, chiffre 6.3 du rapport annuel 2022, toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2024 devait nous parvenir au plus tard le 28 février 2024, de manière que les délais légaux de publication de la présente convocation puissent être respectés.

Aucune proposition ne nous est parvenue dans le délai indiqué.

Informations :

Le rapport annuel, les comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC, les comptes statutaires et le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la société.

Un actionnaire de Zwahlen et Mayr S.A. ne peut être représenté à l'assemblée générale que par son représentant légal, par un autre actionnaire jouissant du droit de vote ou par le représentant indépendant (M. Laurent Nicod, notaire-avocat, Etude Nicod SA, Avenue du Théâtre 2, CP 1222, 1870 Monthey). Les procurations en faveur d'un membre d'un organe de la société ou d'un établissement dépositaire des titres au sens de l'Art 689 C et 689 D du CO sont interdites.

Un système de vote électronique pour l'Assemblée générale 2024 est disponible.

Les actionnaires qui souhaitent l'utiliser sont priés de s'adresser au service financier de la société ou auprès du représentant indépendant.

Le Conseil d'Administration

Aigle, le 28 mars 2024



Rapport du Conseil d'Administration

Analyse générale conjoncturelle

L'économie mondiale a connu durant l'année 2023 un ralentissement de la croissance marqué par une inflation persistante, particulièrement dans la zone euro. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale devrait continuer à ralentir, passant de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023, et encore à 2,9 % en 2024. Cette décélération est attribuée à un resserrement des politiques monétaires dans les économies avancées, qui passe de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023. L'inflation mondiale devrait quant à elle continuer à décroître compte tenu de la mise en œuvre des politiques monétaires plus strictes de la part des principales banques centrales. Toutefois, l'inflation sous-jacente qui exclue certains articles ayant une volatilité plus marquée, comme l'énergie par exemple, devrait diminuer plus lentement et ne pas revenir dans la cible avant 2025 dans la plupart des cas.

Ces tendances macroéconomiques ont des implications importantes pour l'industrie manufacturière, en particulier dans les économies européennes, où le secteur est sensible aux coûts des matières premières, aux conditions de financement, et à la demande globale. Le ralentissement économique peut réduire la demande pour les biens manufacturés, tandis que l'inflation persistante peut augmenter les coûts de production et réduire les marges bénéficiaires. Pour atténuer les effets de ces conditions économiques sur l'industrie manufacturière, les politiques monétaires jouent un rôle clé en veillant à limiter les attentes inflationnistes tout en soutenant la stabilité financière.

En ce qui concerne les prix du nickel, matière première essentielle pour nos produits des secteurs des tubes inox, on constate que les prix ont été marqués par une baisse significative. En effet, les prix mondiaux du nickel ont chuté de plus de 40 % au cours de l'année. En janvier 2023, le prix par tonne était d'environ USD 27'500 et il est descendu à environ USD 16'400 en janvier 2024, influencé par les conditions du marché et la production mondiale. Parallèlement, l'excédent sur le marché du nickel devrait s'accroître davantage en 2024, selon l'INSG. La baisse des prix depuis le début de l'année à la bourse des métaux de Londres (LME) était de 38 %, concernant principalement le nickel de haute qualité. Cette baisse des prix du nickel a évidemment eu un impact sur l'industrie manufacturière, notamment en ce qui concerne les coûts des matériaux et la planification de la production. En effet, le nickel étant un composant clé dans la fabrication de l'acier inoxydable et d'autres alliages, les fluctuations de son prix affectent directement les coûts de production et les marges dans plusieurs secteurs manufacturiers.

La situation géopolitique, marquée notamment par le conflit entre la Russie et l'Ukraine, a continué à avoir un impact significatif sur les prix de l'électricité, du gaz et du pétrole, avec des répercussions sur la croissance économique mondiale. Les sanctions imposées à la Russie par les États-Unis et l'Union européenne ont continué à perturber l'approvisionnement en gaz. Il en a résulté le besoin de trouver d'autres alternatives au gaz russe et l'Europe a ainsi dû se tourner vers des importations supplémentaires de gaz naturel liquéfié (GNL) en provenance des États-Unis, d'Australie ou du Qatar, avec comme corollaire une hausse des prix. La crise énergétique a ainsi contribué à ralentir la croissance économique compte tenu de la pression inflationniste consécutive aux hausses des prix des énergies. Les hausses des taux d'intérêt décidées par les principales banques centrales afin de lutter contre l'inflation ont également contribué à ralentir la croissance. L'année 2023 a ainsi été marquée par une forte volatilité des prix de l'énergie, exacerbée par la situation géopolitique. Les politiques monétaires des principales banques centrales ont continué de jouer un rôle crucial dans la gestion des pressions inflationnistes et la stabilisation de l'économie mondiale. Face à l'inflation, les banques centrales ont été contraintes de relever les taux d'intérêt afin de lutter contre l'inflation, créant ainsi des tensions entre les objectifs de stabilité des prix et les effets de ces actions sur la stabilité financière. En 2023, l'inflation en Europe a connu une tendance générale à la baisse et reflète une baisse significative par rapport aux taux d'inflation élevés enregistrés l'année dernière, suggérant ainsi une atténuation des pressions inflationnistes dans la zone euro.

Le second semestre 2023 a montré un environnement économique complexe pour les sociétés suisses, en particulier celles dépendantes de l'exportation et plus spécifiquement celles opérant principalement dans la zone euro comme c'est le cas pour Zwahlen et Mayr S.A.. L'économie suisse a montré des signes de fragilité au cours du second semestre de 2023, malgré un début d'année encourageant. La croissance du PIB a été revue à la baisse, reflétant une dynamique économique moins vigoureuse que prévue suggérant une période de ralentissement économique sans pour autant signaler une récession sérieuse. Les perspectives pour les exportations suisses restent influencées par les conditions économiques de la zone euro et bien que la baisse de l'inflation dans cette région puisse soutenir la demande de produits suisses à court terme, l'inflation sous-jacente reste une préoccupation majeure.

Le franc suisse a continué à s'apprécier par rapport à l'euro avec un impact notable pour les entreprises exportatrices suisses, en particulier celles orientées vers la zone euro comme c'est le cas pour notre société avec des conséquences importantes sur les marges bénéficiaires. Comme de nombreux secteurs orientés vers

l'exportation, nous avons dû faire face à des défis majeurs, notamment à cause de la corrélation entre un affaiblissement de la demande mondiale et l'appréciation du franc suisse. L'appréciation rapide et importante du franc suisse a suscité de nombreuses inquiétudes au sein de l'industrie exportatrice, notamment dans le secteur de l'industrie des machines, des équipements électroniques et des métaux (MEM), qui fait craindre une détérioration de la compétitivité des entreprises suisses. Tout au long de l'année, le franc suisse a continué à se renforcer par rapport à l'euro et au dollar américain, soulignant la position du franc suisse comme valeur refuge dans un contexte économique mondial incertain.

Après un résultat au 1^{er} semestre 2023 proche de celui réalisé lors de l'exercice précédent, nous avons réalisé un 2^{ème} semestre 2023 plus nuancé. L'augmentation des coûts énergétiques pour l'exercice 2023 ont eu un impact significatif sur les coûts de production même si la finalisation et la mise en œuvre durant le 1^{er} semestre 2023 du projet photovoltaïque a permis d'en limiter quelque peu les effets négatifs. La baisse des prix des matières premières tout au long de l'année, principalement celle du nickel, ainsi que la forte appréciation du franc suisse contre l'euro et le dollar auront également eu des effets négatifs sur nos résultats. Ainsi, le taux moyen qui était de l'ordre de CHF/EUR 1.00 durant l'exercice 2022 est tombé à CHF/EUR 0.97 en 2023, représentant ainsi une variation négative de -3% sur les marges contributives réalisées dans cette monnaie. Les taux considérés pour la clôture des comptes ont toutefois été nettement plus défavorables. Ainsi, le taux au 31.12.2022 était de CHF/EUR 0.99 alors que celui utilisé pour la clôture des comptes au 31.12.2023 se montait à CHF/EUR 0.93. L'ensemble de ces effets combinés ont bien évidemment eu un impact négatif sur nos marges contributives, par la même sur nos résultats annuels 2023. Ainsi, les produits d'exploitation 2023 se sont montés globalement à KCHF 58'231, en baisse de KCHF -3'334 ou -5,4% par rapport à l'exercice précédent qui faisait ressortir un total de KCHF 61'565. Le résultat opérationnel (EBITDA) rapporté de KCHF 2'743 en a ainsi été affecté et a diminué de KCHF -1'429 par rapport à celui de KCHF 4'172 réalisé en 2022, résultat qui tenait toutefois compte d'une plus-value de KCHF 2'206 provenant de la vente d'un terrain rapportée dans les autres produits d'exploitation. Compte tenu des amortissements obligatoires, le résultat opérationnel (EBIT) s'est monté à KCHF 842 par rapport aux KCHF 2'057 réalisés en 2022. En considérant un produit exceptionnel de KCHF 672 en lien avec la réalisation du projet photovoltaïque précité et des charges et produits financiers, le résultat avant impôts s'est monté à KCHF 819 pour l'exercice 2023 en comparaison des KCHF 1'501 rapportés au titre de l'exercice 2022. Au final, au regard des impôts et provisions pour impôts différés comptabilisés au 31.12.2023, le résultat après impôts s'est monté à KCHF 707, en baisse de KCHF -487 par rapport à celui réalisé en 2022 et qui se montait à KCHF 1'194.

Unité Constructions Métalliques

L'année 2023 s'achève dans la lignée de ce que nous avons anticipé lors de notre rapport semestriel, avec une accentuation de la baisse dans le domaine de la construction métallique durant cette seconde moitié de l'année. Cette période a été caractérisée par une stagnation notable et des changements dans le secteur, ainsi que par de nombreux retards dans l'attribution des permis de construire, provoquant ainsi des reports et des retards sur des projets sur lesquels ZM comptait. Bien que les coûts des matières premières aient montré des signes de stabilisation, cette tendance n'a pas encore suffi à restaurer la confiance des investisseurs. Néanmoins, cette situation pourrait apporter une certaine prévisibilité, stimuler les investissements et relancer certains projets.

Nous avons toutefois réussi à finaliser des projets importants avec des entreprises telles que Rolex, la banque Lombard Oger et le complexe industriel d'Apco Technologies, qui nous ont renouvelé leur confiance pour de futurs projets. En début d'année, nos équipes travaillent sur les sites des HUG à Genève et sur quelques interventions pour achever tous les portiques autoroutiers du projet TP5 sur le tronçon Chexbres.

Pour le moment, le lancement du projet du Campus Santé se déroule positivement, mais nous avons besoin, pour l'année à venir, d'un grand projet afin d'assurer une base d'activité solide.

Durant l'exercice 2023, tous les indicateurs économiques sont demeurés défavorables, avec un indice des prix de la construction métallique en recul de presque 2 % par rapport à 2022. Malgré ce contexte défavorable, nous avons généré un chiffre d'affaires de KCHF 5'650, conforme à nos prévisions, et qui a généré une marge contributive intéressante qui nous a permis de couvrir une partie de nos frais généraux.

Unité Tubes Inox

La demande globale a subi une baisse significative sur une grande partie de nos segments de marché. Le prix du nickel a chuté, composant majeur de nos produits, passant d'environ 28 000 €/tonne à la fin de 2022 à 15 000 €/tonne en décembre 2023, ramenant les prix des matériaux à leur niveau de début 2021. Nos clients anticipent ainsi d'importantes réductions de prix.

Les délais de livraison des aciéries ont considérablement diminué, atteignant maintenant deux mois, ce qui reflète le ralentissement constaté de la demande.

Le franc suisse s'est encore davantage apprécié par rapport à l'euro, passant d'une parité au début de 2023 à moins de 0,94 fin 2023, une tendance similaire étant observée face au dollar américain, de la parité en octobre 2022 à 0,87 en décembre 2023. Cette situation a par conséquent impacté significativement nos marges contributives alors que nous exportons plus de 95% de notre chiffre d'affaires dans ces deux monnaies.

Notre division de tubes soudés fait face à une concurrence accrue, les opportunités de marché devenant de plus en plus rares et donc plus difficiles à saisir. En outre, l'appréciation du franc suisse diminue notre compétitivité pour capter d'importantes commandes face à nos rivaux européens. Notre carnet de commandes reste faible, et nous cherchons à accepter des commandes à exécuter dans des délais courts afin de compenser cette situation par une flexibilité accrue.

La division des tubes étirés a bénéficié d'une activité soutenue au premier semestre 2023 grâce à un carnet de commandes bien rempli, qui a cependant diminué au second semestre. La baisse générale de la demande et des nouvelles commandes ces derniers mois pousse à nouveau nos clients à négocier les prix. Les stocks élevés constitués par nos clients en 2022, lors des longs délais de livraison, restent pleins, entraînant une réduction des nouvelles commandes.

Notre nouvelle division de tubes sans soudure est confrontée aux mêmes défis que les deux autres divisions. L'introduction d'une nouvelle machine au début de 2024 doublera notre capacité de production et nous permettra de constituer un stock suffisant pour offrir des délais de livraison très courts.

Confrontés à de nombreux défis, notamment une appréciation notable du franc suisse face à l'euro, notre principale devise d'exportation mais également face au dollar américain, ainsi qu'à d'importantes variations des prix des matières premières, l'année 2023 a été difficile et nous rapportons globalement une diminution de nos ventes de KCHF -3'350 ou -6.5% pour notre unité Tubes inox. À l'exception des Tubes sans soudure (TSS), segment pour lequel le chiffre d'affaires a augmenté, les autres segments des Tubes étirés (TE) et des Tubes soudés (TS) ont vu leur chiffre d'affaires se réduire sensiblement. Ainsi, le chiffre d'affaires pour les tubes soudés a atteint KCHF 14'275, faisant ressortir une diminution de KCHF -1'669 (-10.5%) en comparaison des KCHF 15'944 réalisés en 2022. Les tubes étirés ont diminué de KCHF 3'484 (-10.7%) et se sont montés à KCHF 29'139 par rapport aux KCHF 32'623 rapportés l'an dernier. Finalement, les tubes sans soudure font ressortir une croissance réjouissante de KCHF 1'803 pour un total de KCHF 4'685, soit une augmentation de 62.5% par rapport au chiffre d'affaires de KCHF 2'882 réalisé en 2022.

Perspectives

En 2024, la croissance économique mondiale est attendue, selon certaines prévisions, à environ 2.9%, marquant un ralentissement par rapport à la croissance moyenne observée ces dernières années. La Suisse devrait connaître une croissance du PIB d'environ 1.2% en 2024 avec une inflation prévue à 1.9%. Ces projections indiquent une croissance modeste pour la Suisse, soutenue par une inflation relativement bien contrôlée. La zone euro, quant à elle, a affiché une croissance plutôt modérée en 2023 et cette tendance devrait se poursuivre en 2024. Cependant, l'inflation reste élevée, la politique de taux d'intérêt est encore en phase de resserrement et les incertitudes géopolitiques sont toujours bien présentes.

Les politiques monétaires en 2024 seront cruciales dans un contexte de la lutte contre l'inflation tout en cherchant à minimiser les impacts négatifs sur la croissance mondiale et dans la zone euro. L'année se présente comme une période délicate où les banques centrales devront équilibrer la nécessité de contrôler l'inflation avec celle de soutenir l'économie. L'inflation reste un défi majeur pour l'économie mondiale au regard des tensions géopolitiques, notamment la guerre en Ukraine, qui ont perturbé les chaînes d'approvisionnement et entraîné une hausse des prix de l'énergie. Cela a eu pour effet d'inciter les banques centrales à resserrer leurs politiques monétaires en augmentant les taux d'intérêt, une tendance qui pourrait toutefois s'inverser en 2024 si les objectifs fixés par la Banque Centrale Européenne (BCE) de ramener l'inflation dans la cible des 2% se confirme rapidement. Les impacts précis des politiques monétaires sur l'inflation et la croissance dépendront de nombreux facteurs, y compris la résilience des économies face au resserrement du crédit, l'évolution des tensions géopolitiques et des chocs énergétiques, ainsi que des ajustements dans les chaînes d'approvisionnement mondial.

Le secteur manufacturier en Europe a connu des difficultés en 2023, notamment en raison de coûts énergétiques élevés, en particulier en Allemagne et du fait d'une politique monétaire restrictive qui a pesé sur la demande. Certains signes suggèrent toutefois que le secteur pourrait être en train de sortir de la récession. Les prévisions

économiques 2024 pour la zone euro sont prudemment optimistes, avec une reprise modérée attendue. L'inflation reste cependant une préoccupation majeure et la politique monétaire de la BCE restera probablement restrictive afin de la combattre. Les entreprises, en particulier dans le secteur manufacturier, devront continuer à s'adapter à ces défis en se concentrant sur l'efficacité opérationnelle et en explorant de nouveaux marchés pour la croissance. La diversification des sources d'énergie et des chaînes d'approvisionnement, ainsi que l'investissement dans les technologies innovantes, seront cruciales pour opérer dans cet environnement économique incertain. La gestion de l'inflation et l'évolution des taux d'intérêts représentent des défis importants qui ne laissent qu'une marge de manœuvre restreinte et incertaine. La capacité des entreprises à s'adapter rapidement aux changements économiques et à optimiser leurs opérations en conséquence sera prépondérante.

Pour notre société qui exporte des tubes en acier inoxydable principalement dans la zone euro et aux Etats-Unis, la situation du franc suisse par rapport à l'euro et au dollar américain est cruciale. Selon certaines prévisions, le franc suisse pourrait connaître une certaine dépréciation face à l'euro, avec un taux de change EUR/CHF oscillant entre 0,95 et 0,99, indiquant une légère baisse de sa force relative par rapport à l'année précédente où il s'est fortement apprécié. Cette tendance est attribuée à plusieurs facteurs dont le plus significatif est probablement lié à une politique monétaire moins agressive de la Banque Nationale Suisse (BNS) en réponse à la baisse de l'inflation, au contraire de la forte appréciation relevée en 2023 en raison des politiques budgétaires de la BNS, d'une situation économique moins favorable en Europe et de son statut de valeur refuge. Cette évolution du taux de change serait positive pour les exportateurs suisses dans la mesure où une dépréciation du franc suisse aurait un impact positif sur leurs marges contributives. Cette situation reste toutefois volatile et sujette à diverses influences extérieures, notamment les incertitudes géopolitiques et les politiques monétaires des principales banques centrales.

Compte tenu du fort degré d'incertitudes lié à l'évolution de l'inflation, de la politique monétaire des principales banques centrales, de l'évolution de la guerre en Ukraine et des tensions géopolitiques mondiales qui impactent directement les investissements et la croissance dans nos principaux marchés d'exportation, l'année 2024 s'annonce particulièrement difficile. La croissance économique dans la zone euro a montré des signes de ralentissement, avec une expansion économique prévue de seulement 0.8% pour 2024. Ce ralentissement est notamment marqué par un déclin dans le secteur manufacturier, qui a souffert de coûts énergétiques élevés, en particulier en Allemagne, ainsi que des politiques monétaires restrictives et une hausse des coûts de construction. Ce contexte illustre les défis significatifs rencontrés par le secteur manufacturier, y compris pour des entreprises comme Zwahlen et Mayr S.A., spécialisées dans la fabrication de tubes en acier inoxydable.

Ces facteurs combinés - le ralentissement de la croissance, les politiques monétaires restrictives, l'impact des coûts énergétiques élevés un contexte d'inflation élevée - ont probablement contribué à la réduction de la demande pour les produits industriels. La situation en Allemagne, en tant que moteur économique de l'Europe, affecte particulièrement les perspectives de l'industrie manufacturière dans la zone euro. L'ensemble de ces facteurs expliquent en grande partie la faiblesse de la demande actuelle qui se reflète directement sur notre portefeuille de commandes qui a fortement diminué depuis la fin du 3^{ème} trimestre 2023 ainsi qu'au début de cette année 2024.

Dans le contexte économique de la zone euro prévu pour 2024, avec une faible croissance économique attendue, la maîtrise des coûts énergétiques reste un défi majeur. Notre stratégie d'améliorer notre autonomie énergétique initiée en 2022 démontre ainsi toute son importance. La finalisation de l'installation de panneaux solaires sur nos bâtiments durant le 1^{er} semestre 2023 représente une étape cruciale pour réduire notre exposition aux variations des prix de l'électricité qui nous ont fortement impactés l'année dernière. En parallèle, le développement d'un parc solaire sur nos terrains adjacents renforcera cet objectif capital tout en visant à produire de l'hydrogène pour nos activités manufacturières, soulignant au passage notre engagement envers l'efficacité énergétique et la production d'énergie durable. Ces initiatives, combinées à notre engagement continu envers l'optimisation de notre chaîne de production, visent non seulement à améliorer la productivité, l'efficacité et la qualité de notre travail, mais aussi à nous prémunir contre les coûts énergétiques élevés persistants. L'expérience acquise au cours des crises successives de ces dernières années nous a renforcés et nous offre une résilience certaine au moment d'affronter les défis futurs.

L'innovation continue, la recherche de nouveaux marchés de niche, l'amélioration de nos processus et l'investissement dans notre infrastructure industrielle restent au cœur de notre stratégie pour répondre aux exigences croissantes de nos clients et partenaires. Ces orientations stratégiques reflètent nos valeurs fondamentales et notre engagement à maintenir une position de leader dans notre secteur, en anticipant les besoins futurs et en naviguant efficacement dans un environnement économique complexe.

Bien que notre environnement industriel ait subi des transformations significatives ces dernières années, le domaine de la construction métallique conserve une place essentielle au cœur des activités de Zwahlen et Mayr S.A.. Cette importance est d'autant plus renforcée par l'appui de notre actionnaire majoritaire, la Société Cimolai

SpA reconnue comme une référence globale dans ce secteur. Forts de cet ancrage stratégique et historique, nous avons la volonté de perpétuer notre engagement dans le domaine des ouvrages d'art, segment spécifique qui représente la véritable vitrine de notre savoir-faire technique et de notre richesse d'expériences que nous proposons à nos clients.

En prenant en compte l'analyse effectuée et les différentes observations mentionnées précédemment, le Conseil d'administration juge les résultats annuels comme étant satisfaisants. Il exprime sa gratitude envers tous les employés pour leur dévouement et leur engagement, qui ont joué un rôle crucial tout au long de l'année.

Face à un marché de plus en plus compétitif et un monde en constante évolution, notamment avec les défis posés par les changements climatiques qui pourraient accélérer les modifications réglementaires, l'innovation et l'efficacité restent primordiales. Nous continuerons donc à privilégier une stratégie d'investissement ciblée pour améliorer notre capacité de production, avec l'appui de notre actionnaire principal, afin de solidifier notre présence sur des segments de marché spécialisés et à forte valeur ajoutée.

Le Conseil d'administration exprime sa profonde reconnaissance à tous nos actionnaires, clients, et partenaires pour leur confiance renouvelée année après année. Il réitère son engagement à maintenir un haut niveau d'excellence et de qualité, essentiels à la pérennité de Zwahlen et Mayr S.A. et à la protection des intérêts de ses actionnaires.

Le Conseil d'Administration
Aigle, mars 2024

COMPTE DE RÉSULTAT
Etabli selon les normes Swiss GAAP RPC

En KCHF

	Note	2023	2022
Chiffre d'affaires net	2.1 / 2.2	53 776	56 249
Variation des travaux en cours	14	(95)	712
Variation des stocks produits finis et semi-finis		3 474	1 903
Autres produits d'exploitation	3	1 076	2 701
Total des produits d'exploitation		58 231	61 565
Matières premières, matières auxiliaires et approvisionnement	4	(28 032)	(30 567)
Services, jouissance de biens de tiers	5	(10 900)	(9 841)
Frais de personnel	6	(16 425)	(16 442)
Autres charges d'exploitation	7	(131)	(543)
Résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA)		2 743	4 172
Amortissements	15 / 16	(1 901)	(2 115)
Résultat opérationnel (EBIT)		842	2 057
Charges financières	8	(1 255)	(1 226)
Produits financiers	8	560	670
Produits et charges exceptionnels / hors exploitation	2.3	672	-
Résultat avant impôts		819	1 501
Impôts sur le bénéfice	9	(112)	(307)
Résultat net de l'exercice		707	1 194
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Zwahlen & Mayr SA		707	1 194
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		70 200	70 200
Résultat par action (en CHF)		10,07	17,01

BILAN**Etabli selon les normes Swiss GAAP RPC****En KCHF****ACTIF**

	Note	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités et équivalents de liquidités	10	905	1 714
Créances clients	11	8 671	7 970
Créances clients, parties liées	11 / 17	652	486
Autres créances fiscales		817	1 845
Autres créances	12	633	615
Stocks	13	23 561	20 931
Travaux en cours	14	1 289	2 761
Actifs de régularisation	18	544	570
Total actif circulant		37 072	36 892
 Terrains et immeubles		9 241	9 720
Installations techniques et équipements		7 897	9 055
Outillage industriel et commercial		11	15
Autres immobilisations corporelles		304	461
Immobilisations en cours		5 145	2 591
Immobilisations corporelles	15	22 598	21 842
 Immobilisations incorporelles	16	-	-
 Total actif à long terme		22 598	21 842
 TOTAL ACTIF		59 670	58 734

BILAN**Etabli selon les normes Swiss GAAP RPC****En KCHF****PASSIF ET FONDS PROPRES**

		31.12.2023	31.12.2022
Dettes financières à court terme	19	3 833	4 283
Fournisseurs		6 059	4 517
Fournisseurs, parties liées	17	526	286
Avances sur travaux en cours	14	46	967
Impôts dus sur le résultat		48	169
Autres dettes fiscales		2	50
Autres créanciers		1 327	1 196
Part à court terme des engagements de leasing	20	827	1 027
Passifs de régularisation	18	824	968
Provisions à court terme	21	600	600
Total engagements à court terme		14 092	14 063
Dettes financières à long terme	19	751	1 033
Engagements de leasing à long terme	20	1 858	1 441
Impôts différés passifs	9	1 898	1 833
Total engagements à long terme		4 507	4 307
Capital-actions	22	14 040	14 040
Résultats accumulés		26 324	25 130
Résultat de l'exercice		707	1 194
Total fonds propres		41 071	40 364
TOTAL PASSIF ET FONDS PROPRES		59 670	58 734

Comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC
Variation des fonds propres

En KCHF	Fonds propres			Total
	Capital-actions	Résultats accumulés	Résultat de l'exercice	
Etat au 1.1.2023	14 040	25 130	1 194	40 364
Transfert du résultat 2022	-	1 194	(1 194)	-
Dividendes versés	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	707	707
Etat au 31.12.2023	14 040	26 324	707	41 071
Etat au 1.1.2022	14 040	24 114	1 016	39 170
Transfert du résultat 2021	-	1 016	(1 016)	-
Dividendes versés	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	1 194	1 194
Etat au 31.12.2022	14 040	25 130	1 194	40 364

Comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC
Tableau de flux de trésorerie

En KCHF	Note	2023	2022
Résultat après impôts		707	1 194
<u>Elimination des éléments sans incidences sur les liquidités :</u>			
- Amortissements	15 / 16	1 901	2 115
- Ajustements de valeurs sur actifs circulants	11 / 13	336	52
- Charge d'impôts	9	112	307
- Différences de change non réalisées	8	(69)	102
- Perte sur vente d'immobilisations corporelles	15	-	(2 206)
- Produits d'intérêts	8	(6)	-
- Charges d'intérêts	8	199	109
- Augmentation/(Diminution) des dettes de leasing	20	1 495	1 785
<u>Variation du fonds de roulement:</u>			
- (Augmentation)/Diminution des créances d'exploitation		(1 265)	(682)
- (Augmentation)/Diminution des autres créances		974	4 223
- (Augmentation)/Diminution des stocks		(2 638)	(9 138)
- (Augmentation)/Diminution des travaux en cours		551	(712)
- (Augmentation)/Diminution des actifs de régularisation		26	(19)
- Augmentation/(Diminution) des fournisseurs		483	(521)
- Augmentation/(Diminution) des autres créanciers		83	872
- Augmentation/(Diminution) des passifs de régularisation		(144)	74
Impôts payés		(36)	(104)
Intérêts payés	20	(199)	(109)
Intérêts reçus	20	6	-
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		2 516	(2 658)
Acquisition d'immobilisations corporelles	15	(1 162)	(3 487)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	15	-	2 864
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(1 162)	(623)
Augmentation des dettes bancaires	19	2 000	3 900
Remboursement des dettes bancaires	19	(2 732)	(384)
Remboursement des leasings financiers	20	(1 278)	(1 256)
Dividendes versés ⁽¹⁾		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(2 010)	2 260
Variation des liquidités et équivalents de liquidités		(656)	(1 021)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	10	1 714	2 726
Effet des variations de change		(153)	9
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	10	905	1 714

1. Informations relatives à l'entreprise

Zwahlen et Mayr S.A. est une société anonyme de droit suisse dont le siège se trouve au Route Industrielle 18 à Aigle en Suisse. Les principales activités de Zwahlen & Mayr sont décrites dans la Note 2 ci-après.

1.1. Base de présentation

Les états financiers Swiss GAAP RPC de Zwahlen & Mayr ont été établis conformément à l'intégralité du référentiel des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle quant à la situation financière, patrimoniale et des résultats.

Les états financiers sont présentés en milliers de francs suisses (KCHF) et sont établis sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers mentionnés ci-après qui sont évalués à leur juste valeur.

1.2. Changements de principes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

1.3. Jugements comptables essentiels, estimations et hypothèses

Estimations et hypothèses

Les hypothèses clés, concernant les sources principales d'incertitude futures et autres concernant les estimations faites à la date du bilan et qui contiennent un risque significatif de générer un ajustement matériel des valeurs comptables des actifs et passifs sur le prochain exercice comptable, sont présentées ci-après :

Estimation des coûts de construction et des travaux en cours

L'évaluation des travaux en cours est effectuée sur la base de l'estimation des coûts et des produits engendrés par chaque projet. Les coûts globaux des projets sont établis à partir des offres des sous-traitants et fournisseurs ainsi que du calcul des coûts des propres prestations. L'évaluation des propres prestations provient d'une analyse des heures nécessaires à la réalisation de chaque projet au taux horaire de chacun des centres de coût utilisés.

L'évaluation des charges et produits d'un projet est effectuée mensuellement. Une attention plus soutenue est portée lors des résultats semestriels ainsi qu'à la date de clôture des comptes. Selon l'évolution de l'affaire, les valeurs comptables sont ajustées selon la méthode du pourcentage d'avancement (méthode PoC) pour obtenir une prévision à finir la plus proche possible de la réalité technique et financière de l'affaire.

La valeur comptable des travaux en cours actifs est de KCHF 1'289 au 31 décembre 2023 (2022 : KCHF 2'761) alors que celle pour les avances sur travaux en cours se monte à KCHF 46 au 31 décembre 2023 (2022 : KCHF 967).

1.4. Principes comptables essentiels

Conversion des monnaies étrangères

Dans la société, les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat.

La société présente ses comptes en CHF.

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires comprend tous les produits des activités (Constructions métalliques, Tubes soudés, Tubes étirés, Tubes sans soudure), déduction faite des escomptes et des rabais. Les produits sont comptabilisés au moment de la livraison des prestations ou, pour les contrats de construction ou d'entreprise générale, en fonction du degré d'avancement.

Chiffre d'affaires et coûts des travaux en cours

Lorsque le résultat d'une commande en cours peut faire l'objet d'une évaluation fiable, les produits et coûts sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la prestation à fournir au jour du bilan. Le degré d'avancement est établi sur la base du rapport entre les coûts consentis jusqu'au jour de l'établissement du bilan et les coûts globaux estimés du contrat. A partir de l'instant où le client est d'accord sur les travaux complémentaires à réaliser et sur les suppléments de prix qui s'y rattachent, le produit correspondant est intégré dans l'affaire.

Les coûts des travaux sont comptabilisés comme une charge au cours de la période durant laquelle ils sont échus. S'il apparaît que l'ensemble des coûts des travaux dépassera le total des produits encaissés, la perte prévisible est comptabilisée immédiatement en charges.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice de l'exercice englobent les impôts courants et les impôts différés. Les impôts courants correspondent aux impôts dus sur le bénéfice imposable de l'année et les éventuelles corrections d'impôts dus et récupérables sur le bénéfice imposable sur les exercices antérieurs. L'obligation fiscale actuelle est calculée en utilisant les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan.

Les impôts différés sont calculés sur la différence entre la valeur comptable des actifs et passifs des états financiers et les assiettes fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour compenser ces différences temporelles déductibles et pertes fiscales reportables. Ces impôts sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôts attendus au moment de la concrétisation de la créance ou de l'engagement. Tout changement de taux d'impôt est enregistré au compte de résultat sauf s'il est lié directement à des éléments inscrits dans les fonds propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutable de compenser les actifs d'impôt courant avec les passifs d'impôt courant et lorsqu'ils se réfèrent à des impôts sur le bénéfice prélevé par la même autorité fiscale, au sein de la même entité, et lorsque la société entend liquider ses actifs et passifs d'impôts sur une base nette.

Instruments financiers dérivés

Les opérations à terme sur devises sont les seules positions regroupées sous cette catégorie. Après leur comptabilisation initiale, les actifs de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes sont immédiatement reconnus en résultat.

Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours.

Créances

Les créances clients sont évaluées aux montants facturés, sous déduction des corrections de valeur pour créances douteuses. Les provisions pour créances douteuses sont constituées sur la base de la différence entre le montant dû selon les termes contractuels de la facture et les flux de trésorerie futurs estimés. Le montant de la perte respective estimée est enregistré dans le compte de résultat, via l'utilisation des provisions pour créances douteuses.

Les créances dépréciées sont constatées en pertes quand elles sont jugées irrécouvrables.

Stocks

Les stocks de matières premières sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'achat et la valeur du marché. Les stocks de produits finis ou en cours sont comptabilisés à la valeur de réalisation au net de la marge. Le coût comprend les coûts directs des matières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre, ainsi que les frais généraux de production encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les sorties de stocks sont effectuées en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Travaux en cours

Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. L'évaluation est effectuée sur la base de la marge finale estimée. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement.

La classification «actif» ou «passif» se détermine individuellement au niveau de chaque projet.

Le montant des commandes est comptabilisé sous le poste travaux en cours. Pour autant que les prestations fournies cumulées (coûts de réalisation de la commande plus bénéfice escompté) dépassent les versements déjà encaissés pour une commande donnée, le chiffre indiqué apparaît dans les actifs circulants. Si, après déductions des paiements encaissés, il reste un solde négatif, le chiffre indiqué apparaîtra dans les engagements à court terme. Les pertes prévisibles sur des travaux en cours sont couvertes par des provisions.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, respectivement de production, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles diminutions de valeur.

Ces valeurs incluent les dépenses qui sont directement attribuables aux acquisitions ou aux productions de biens. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou constatées séparément comme un actif distinct uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif seront générés et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte de résultat au cours de la période où ils ont été encourus.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et des immobilisations en cours de construction, sont amorties linéairement sur la durée d'utilité de chaque objet. Les durées d'utilité des principales immobilisations corporelles sont :

✓ Immeubles	8 – 33 ans
✓ Installations techniques et équipements	12.5 ans
✓ Outillage industriel et commercial	4 ans
✓ Équipements informatiques et autres	5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles diminutions de valeur. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des frais de développement activés, ne sont pas portées au bilan et les dépenses y relatives sont comptabilisées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues.

Toutes les immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité définies et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

✓ Frais de développement	5 ans
✓ Droits de brevet	5 ans
✓ Développements informatiques	3 – 8 ans

Les immobilisations incorporelles résultant de coûts de développement de projets sont portées à l'actif uniquement lorsque on peut démontrer la faisabilité technique d'achèvement du projet afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre, son intention d'achever le projet et sa capacité de l'utiliser ou de le vendre, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité des ressources pour achever le développement ainsi que sa capacité à évaluer les dépenses relatives au projet de façon fiable.

Dépréciation des actifs

L'entreprise apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a perdu de la valeur. En présence d'une telle présomption, il est fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif et une dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour chaque actif pris isolément, à moins que l'actif ne génère des flux de trésorerie largement dépendants d'autres actifs ou groupe d'actifs. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en appliquant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une dépréciation comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise en cas de changement dans les estimations de la détermination de la valeur recouvrable. La reprise est comptabilisée dans le compte de résultat jusqu'à hauteur de la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissements, si aucune dépréciation de valeur n'avait été comptabilisée.

Leasing

Les contrats de leasing qui, économiquement parlant, sont assimilables à des acquisitions d'immobilisations avec un mode de financement spécifique sont rangés dans la catégorie des leasings financiers. Les immobilisations financées de cette manière sont comptabilisées initialement à la juste valeur du bien sous contrat ou à la valeur actualisée de toutes les redevances minimales de leasing si celle-ci est inférieure. La redevance de leasing est décomposée en deux éléments, soit un amortissement et un intérêt, cela afin d'obtenir le calcul d'un intérêt constant sur l'engagement financier pris. Les immobilisations sous leasings financiers sont amorties sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée du leasing si celle-ci est plus courte.

Les accords de leasing sans transfert de l'ensemble des profits et risques liés à la possession d'un objet en propriété sont rangés quant à eux dans la catégorie des leasings opérationnels.

Dettes bancaires

Les dettes bancaires comprennent un emprunt hypothécaire et un crédit COVID-19 cautionné, les avances à terme fixe ainsi que les découverts bancaires. Elles sont évaluées initialement à leur juste valeur puis elles sont ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fournisseurs et autres créanciers

Les fournisseurs et autres créanciers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'entreprise a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'entreprise sera tenue d'éteindre cette obligation et que le montant de l'obligation puisse être évalué de façon fiable. Les provisions sont évaluées sur la base de la meilleure estimation possible des dépenses nécessaires, pour éteindre l'obligation à la date du bilan. Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques du passif.

Engagements envers le personnel

Les employés de Zwahlen et Mayr S.A. sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance indépendante régie par le principe de primauté des cotisations. Celle-ci est financée par des contributions paritaires des employés et de l'employeur et les fonds de cette institution sont gérés de manière indépendante de la société. Les contributions de l'employeur sont comptabilisées à la charge du compte de l'exploitation de l'exercice. Les employés sont assurés contre les risques d'invalidité, de décès et pour la retraite.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels sont des droits et des engagements possibles qui résultent d'événements passés et dont l'existence sera confirmée uniquement par la survenance ou la non-occurrence d'un ou de plusieurs événements futurs incertains sur lesquels l'entreprise n'a pas le contrôle total. Ces éléments sont présentés dans les notes le cas échéant.

Evénements postérieur à la date du bilan

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents altèrent les montants relatifs aux situations existantes à la date de clôture. Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers Swiss GAAP RPC par le Conseil d'Administration. Les autres événements ne modifiant pas l'état des actifs et passifs à la date de clôture sont présentés dans les notes.

Note 2 – Secteurs opérationnels

L'organisation opérationnelle est basée sur les principaux secteurs opérationnels suivants :

- **Constructions Métalliques (CM)** – réalisations de gammes complètes d'ouvrages métalliques.
- **Tubes Soudés (TS)** – fabrication de tubes en inox par profilage et soudage destinés aux équipements et échangeurs de chaleur des secteurs d'industrie chimique, alimentaire et pétrochimique.
- **Tubes Étirés (TE)** – fabrication de tubes en inox étirés de haute précision destinés à l'industrie automobile, aux appareils et instruments pneumatiques, hydrauliques et électromagnétiques ainsi que dans la construction de machines-outils.
- **Tubes sans Soudure (TSS)** – fabrication de tubes en inox destinés à l'industrie des échangeurs de chaleur, évaporateurs, réchauffeurs pour centrales électriques ainsi que à l'industrie automobile, de l'aérospatiale, pharmaceutique et chimique

Il n'existe pas de ventes ou autres transactions entre les secteurs opérationnels constructions métalliques et tubes inox. Les transactions inter-secteurs concernent :

- les prestations à l'intérieur des tubes inox, soit entre tubes soudés, tubes étirés et tubes sans soudure.

Les prix de transferts entre les secteurs opérationnels sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

Les secteurs géographiques sont basés sur la localisation des actifs. Le chiffre d'affaires est présenté selon la localisation géographique des clients.

Note 2.1. Chiffre d'affaires nets par secteur opérationnel**En KCHF**

	2023	2022
Construction métalliques (CM)	5 677	4 800
Tubes soudés (TS)	14 275	15 944
Tubes étirés (TE)	29 139	32 623
Tubes sans soudure (TSS)	4 685	2 882
Total	53 776	56 249

Nos concurrents, pour tous nos secteurs d'activités, ne sont pas des entreprises cotées et ne doivent pas, de ce fait, communiquer des informations détaillées sur leurs résultats opérationnels. Afin d'éviter un désavantage concurrentiel évident et de préserver les intérêts de tous les actionnaires, nous renonçons à détailler davantage les informations sectorielles par secteur opérationnel et nous nous contentons donc de rapporter l'information sectorielle uniquement pour les chiffres d'affaires réalisés.

Note 2.2 - Chiffre d'affaires net par secteurs géographiques**En KCHF**

	2023	2022
Allemagne	15 293	17 131
Suisse	13 522	9 813
Italie	9 907	9 179
France	1 726	2 580
Hollande	1 271	1 705
Slovénie	2 465	1 654
Autriche	547	1 637
Pologne	645	1 218
Chine	416	221
Afrique du Sud	492	-
Reste de l'Europe	4 386	6 749
Amerique du Nord	2 368	3 594
Reste de l'Asie	738	768
Total	53 776	56 249

Note 2.3. Produits et charges exceptionnels / hors exploitation**En KCHF**

	2023	2022
Produit hors exploitation	672	-
Total	672	-

Zwahlen et Mayr S.A. a conclu avec un partenaire un contrat de mise à disposition de la toiture pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques dont l'indemnité forfaitaire se chiffre à KCHF 672. La société a considéré ce revenu comme un produit hors exploitation en 2023. Les engagements hors bilan de la note 20 des comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC mentionnent le remboursement dû par Zwahlen et Mayr S.A en cas de rupture du contrat.

Note 3 - Autres produits d'exploitation

En KCHF	2023	2022
Récupération divers sinistres auprès de l'assurance	285	21
Récupération des frais auprès de tiers	676	156
Divers litiges terminés	-	189
Autres	-	11
Fond de soutien à l'industrie - Etat de Vaud	115	118
Gain sur vente du terrain	-	2 206
Autres produits d'exploitation	1 076	2 701

Note 4 - Matières et approvisionnement

En KCHF	2023	2022
Matières premières, approvisionnement	25 673	28 183
Consommables	1 272	1 739
Pièces de rechanges	1 004	551
Matériels informatiques	83	94
Total matières et approvisionnement	28 032	30 567

Note 5 - Services, jouissance de biens de tiers

En KCHF	2023	2022
Sous-traitance	3 589	2 663
Frais de transport	1 520	2 013
Energies	3 516	2 182
Entretien & maintenance	71	870
Frais industriels	338	247
Frais généraux	1 663	1 573
Sous-total services	10 697	9 548
Locations d'installations et machines d'exploitation	203	293
Sous-total jouissance de biens de tiers	203	293
Total services, jouissance de biens de tiers	10 900	9 841

Note 6 - Frais du personnel

En KCHF	2023	2022
Salaires et appointements	11 302	11 014
Charges sociales	2 415	2 157
Personnel temporaire	2 502	2 931
Autres charges du personnel	206	340
Total frais du personnel	16 425	16 442

Effectifs moyens	2023	2022
Unité Constructions Métalliques	21	23
Unité Tubes Inox	137	136
Total effectifs moyens	158	159

Note 7 - Autres charges d'exploitation

En KCHF	2023	2022
Impôts divers, taxes et pénalités	45	222
Publication, abonnement, documentation	14	29
Autres charges et pertes sur débiteurs	-	279
Divers	72	13
Total autres charges d'exploitation	131	543

Note 8 - Charges & produits financiers

En KCHF	2023	2022
Intérêts sur dettes financières	124	67
Intérêts sur financement leasing	75	42
Commissions et frais bancaires	220	191
Pertes de change sur liquidités, clients et fournisseurs	801	887
Pertes de change non réalisées sur clients et fournisseurs	35	39
Total charges financières	1 255	1 226
Intérêts sur liquidités	6	-
Gains de change sur liquidités, clients et fournisseurs	554	656
Gains de change non réalisés sur clients et fournisseurs	-	14
Total produits financiers	560	670

Note 9 - Impôts

En KCHF	2023	2022
Impôts courants ⁽¹⁾	48	169
Variation des impôts différés passifs ⁽¹⁾	64	138
Impôts sur le bénéfice	112	307

En KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Composants des impôts différés au passif du bilan		
Créances clients	101	101
Stocks	628	574
Travaux en cours	-	76
Immobilisations corporelles	925	838
Provisions	244	244
Provision pour impôts différés	1 898	1 833

⁽¹⁾ Le taux d'impôt pour le calcul d'impôts courants et différés est de 13,713%, tant pour 2023 que pour 2022

Note 10 - Liquidités et équivalents de liquidités

En KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Banques	898	1 696
Comptes courant postal	3	16
Caisse	4	2
Total liquidités et équivalents de liquidités	905	1 714

Note 11 - Créances clients

En KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Clients	9 218	8 190
Provisions pour créances douteuses	(547)	(220)
Total créances clients tiers	8 671	7 970
Clients, parties liées	652	486
Total créances clients	9 323	8 456

Note 12 - Autres créances

En KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Avances et prêts aux salariés	24	12
Créances garanties	-	12
W.I.R.	-	19
Avances aux fournisseurs	609	572
Total autres créances	633	615

Note 13 - Stocks

En KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Matériel consommable	585	-
Matières premières, approvisionnements	10 455	11 877
Provision pour dépréciation de stock matières premières	(39)	(31)
Produits en cours	7 542	5 642
Produits finis	5 018	3 443
Total stocks	23 561	20 931

Le stock des matières consommables a été inventorié et comptabilisé pour la première fois pour les comptes annuels 2023.

Note 14 - Travaux en cours

En KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Travaux en cours sur commandes	14 613	14 096
Facturation partielle	(12 020)	(8 812)
Total travaux en cours bruts	2 593	5 284
Avances reçues sur travaux en cours	(1 350)	(3 490)
Total travaux en cours nets	1 243	1 794

Montants présentés au bilan :

Travaux en cours actifs	1 289	2 761
Avances sur travaux en cours	(46)	(967)
	1 243	1 794
Montant des produits comptabilisés durant l'exercice	5 677	4 800

La variation des travaux en cours nets se monte à KCHF -551 pour l'année 2023 (KCHF +712 pour l'année 2022).

Note 15 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

En KCHF	Au 31.12.2023					Total
	Terrains et immeubles ⁽¹⁾	Installations techniques et équipements	Outillages industriel et commercial	Autres immobili- sations	Immobili- sations en cours	
Valeur d'acquisition						
Etat au 01.01.2023	35 195	39 397	6 010	3 603	2 591	86 796
Acquisitions	-	92	-	10	2 554	2 656
Cessions	-	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	(60)	-	(60)
Reclassements	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2023	35 195	39 489	6 010	3 553	5 145	89 392
Amortissements						
Etat au 01.01.2023	25 475	30 341	5 995	3 142	-	64 953
Amortissements	479	1 251	4	167	-	1 901
Cessions	-	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	(60)	-	(60)
Etat au 31.12.2023	25 954	31 592	5 999	3 249	-	66 794
Total net (*)	9 241	7 897	11	304	5 145	22 598
(*) Dont acquis en leasing (net)	-	3 817	-	-	3 279	7 096
Valeur d'assurance incendie	15 000	17 700				32 700

⁽¹⁾ La rubrique Terrains et immeubles comprend pour KCHF 4'462 de terrains au 31.12.2023. Ce poste contient des terrains non bâtis proches de l'usine. Cette rubrique présente également des installations sur immeubles pour KCHF 93 au 31.12.2023.

Les valeurs comptables nettes des immobilisations corporelles en leasing sont de KCHF 7'096 au 31.12.2023

En KCHF	Au 31.12.2022					Total
	Terrains et immeubles ⁽¹⁾	Installations techniques et équipements	Outillages industriel et commercial	Autres immobili- sations	Immobili- sations en cours	
Valeur d'acquisition						
Etat au 01.01.2022	35 760	38 718	5 994	3 400	94	83 966
Acquisitions	93	602	-	232	2 591	3 518
Cessions	-	-	-	-	-	-
Sortie	(658)	(1)	(1)	(29)	-	(689)
Reclassements	-	77	17	-	(94)	-
Etat au 31.12.2022	35 195	39 396	6 010	3 603	2 591	86 795
Amortissements						
Etat au 01.01.2022	24 947	29 011	5 919	3 033	-	62 910
Amortissements	528	1 330	76	139	-	2 073
Cessions	-	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	(30)	-	(30)
Etat au 31.12.2022	25 475	30 341	5 995	3 142	-	64 953
Total net (*)	9 720	9 055	15	461	2 591	21 842
(*) Dont acquis en leasing (net)	-	4 300	-	-	1 785	6 085
Valeur d'assurance incendie	15 000	17 700				32 700

⁽¹⁾ La rubrique Terrains et immeubles comprend pour KCHF 4'462 de terrains au 31.12.2022. Ce poste contient des terrains non bâtis proches de l'usine. Cette rubrique présente également des installations sur immeubles pour KCHF 196 au 31.12.2022.

Les valeurs comptables nettes des immobilisations corporelles en leasing sont de KCHF 6'085 au 31.12.2022.

Note 16 - Immobilisations incorporelles

En KCHF	Au 31.12.2023				
	Frais de développement	Droits de brevets	Licences et développements informatiques	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'acquisition					
Etat au 01.01.2023	188	227	2 186	-	2 601
Acquisitions	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2023	188	227	2 186	-	2 601
Amortissements					
Etat au 01.01.2023	188	227	2 186	-	2 601
Amortissements	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2023	188	227	2 186	-	2 601
Total net	-	-	-	-	-

En KCHF	Au 31.12.2022				
	Frais de développement	Droits de brevets	Licences et développements informatiques	Immobilisations en cours	Total
Valeur d'acquisition					
Etat au 01.01.2022	188	227	2 186	-	2 601
Acquisitions	-	-	-	-	-
Transfert	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2022	188	227	2 186	-	2 601
Amortissements					
Etat au 01.01.2022	188	227	2 144	-	2 559
Amortissements	-	-	42	-	42
Cessions	-	-	-	-	-
Sortie	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.2022	188	227	2 186	-	2 601
Total net	-	-	-	-	-

Note 17 - Parties liées

Soldes au bilan avec des parties liées :

En KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Créances auprès de parties liées	652	486
- Cimolai SpA	652	486
Dettes envers des parties liées	(526)	(286)
- Cimolai SpA	(526)	(286)
Transactions réalisées avec des parties liées :		
En KCHF	2023	2022
Ventes de biens et prestations de service	268	531
- Cimolai SpA	268	531
Achats de biens et services	(267)	(469)
- Cimolai SpA	(267)	(469)

Note 18 - Comptes de régularisation

Actifs de régularisation

En KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Produits à recevoir	169	143
Charges payées d'avance	375	427
Total Actifs de régularisation	544	570

Passifs de régularisation

En KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Charges à payer	824	968
Total Passifs de régularisation	824	968

Note 19 - Dettes financières

En KCHF	31.12.2023	31.12.2022
Avances à termes fixes (1 à 3 mois)	3 500	3 900
Emprunt hypothécaire - part à court terme	250	300
Crédit-relais covid-19 - garantie fédérale	83	83
Total Dettes financières à court terme	3 833	4 283
Emprunt hypothécaire - part à long terme - échéance 2027	500	700
Crédit-relais covid-19 - garantie fédérale	251	333
Total Dettes financières à long terme	751	1 033
Total Dettes financières	4 584	5 316
Taux moyen	2,96%	2,20%

Afin de garantir les besoins en liquidités, Zwahlen et Mayr S.A. a contracté en 2020 un crédit COVID-19 cautionné pour un total de CHF 500'000. Le taux d'intérêt est de 1,5% à partir de 2023 alors qu'il était de 0% avant. Les conditions de taux peuvent être adaptées aux évolutions du marché au 31 mars de chaque année, la première fois au 31 mars 2021, selon les prescriptions du Département fédéral des finances. La date d'échéance maximum prévue pour rembourser le crédit COVID-19 est de 8 ans (60 mois) suivant la date d'octroi du crédit (26 mars 2020).

Le remboursement du crédit COVID-19 est prévu comme suit :

- CHF 41'700, semestriellement, au 31 mars et au 30 septembre, la première fois le 31 mars 2022.

Pendant la durée du recours au crédit COVID-19, l'entreprise ne peut pas distribuer de dividendes ni de tantièmes, ni rembourser des apports en capital. De plus, d'autres restrictions s'appliquent à l'octroi et au remboursement de prêts aux propriétaires. Conformément aux dispositions relatives à la perte de capital et/ou au surendettement selon l'art. 725 CO, le crédit COVID-19 cautionné à hauteur de CHF 500'000 n'est pas considéré comme du capital étranger (art. 24 de la loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19).

Note 20 - Engagements

Engagements de leasing financiers

En KCHF

	31.12.2023	31.12.2022
A un an	827	1 027
Engagements de leasing financiers à court terme	827	1 027
A deux ans	655	552
A trois ans	671	359
A quatre ans	482	366
A cinq ans	50	164
Engagements de leasing financiers à long terme	1 858	1 441
Total engagements de leasing financiers	2 685	2 468

Engagements en faveur de tiers

En KCHF

	31.12.2023	31.12.2022
Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Constructions Métalliques	3 696	4 763
Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Tubes Inox	1 660	1 641
Total	5 356	6 404

Engagements conditionnels hors bilan en faveur de tiers

En KCHF

	31.12.2023	31.12.2022
Engagements conditionnels dû en cas de rupture du contrat pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques	4 772	-
Total	4 772	-

Actifs mis en gage

En KCHF

	31.12.2023	31.12.2022
Terrains et immeuble (valeur au bilan)	9 241	9 720
Constitution de gages	17 700	12 200
Utilisation de gages	17 700	12 200

Les garanties sont accordées par les banques au travers de garanties de restitution d'acompte ainsi que des garanties de bonne fin de travaux. Ces engagements sont donnés dans le cadre de marchés conclus avec nos clients constructions métalliques et tubes inox.

Ces actifs ont été mis en gage en faveur des banques afin de garantir les dettes bancaires (Note 19). Ils sont matérialisés par deux cédulas hypothécaires en 1^{er} rang enregistrées sous les no 212365 et 212366 respectivement de KCHF 4'200 et KCHF 1'800 sur les parcelles no 1241 et no 1224 sises à Aigle. Une autre cédula en 1^{er} rang enregistrée sous le no 256363 liée aux parcelles no 1168 et 1385 a été augmentée à KCHF 3'200 et a également été mise en gage. La cédula précédemment libre de gage, en 2^{ème} rang sur les parcelles 1168, 1224, 1241 et 1385 a été transformée en cellule de registre (ID.001-1998/003264), a été augmentée de KCHF 2'000 pour un total de KCHF 5'000 et a ensuite également été mise en gage en faveur d'une banque. Une nouvelle cédula en 3^{ème} rang a été accordée de KCHF 3'500 et mise en gage en faveur d'une banque.

Actifs et Passifs éventuels

Aucun élément justifiant une mention dans le présent rapport n'a été identifié au 31 décembre 2023.

Note 21 - Provisions

En KCHF

Total provisions	Provision pour litiges	Provision pour restructuration	Total
Etat au 1er janvier 2023	600	-	600
Constitution	-	-	-
Utilisation	-	-	-
Transfert	-	-	-
Dissolution	-	-	-
Etat au 31 décembre 2023	600	-	600
dont provisions à long terme	-	-	-

Le montant provisionné correspond à des anciens litiges de travaux de construction, en cours de règlement.

En KCHF

Total provisions	Provision pour litiges	Provision pour restructuration	Total
Etat au 1er janvier 2022	600	-	600
Constitution	-	-	-
Utilisation	-	-	-
Transfert	-	-	-
Dissolution	-	-	-
Etat au 31 décembre 2022	600	-	600
dont provisions à long terme	-	-	-

Le montant provisionné correspond à des anciens litiges de travaux de construction, en cours de règlement.

Note 22 - Capital actions

	Droit de vote ¹	31.12.2023	31.12.2022
Actions au porteur			
Nombre d'actions au porteur, valeur nominale de CHF 200.00	57,26%	40 200	40 200
En KCHF		8 040	8 040
Sitindustrie Suisse SA	38,73%	27 190	27 190
Actions nominatives			
Nombre d'actions nominatives, valeur nominale de CHF 200.00	42,74%	30 000	30 000
En KCHF		6 000	6 000
Sitindustrie Suisse SA	42,74%	30 000	30 000
Valeur nominale totale du capital-actions en KCHF		14 040	14 040

¹ Situation au 31 décembre 2023

Note 23 - Prévoyance en faveur du personnel

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance (KCHF)	Excédent de couverture / découvert (-)	Part économique de l'entité		Variation par rapport à l'exercice précédent et avec effet sur le résultat durant l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2023			2023	2022
Institution de prévoyance sans découvert pour 2023	- (1)	-	-	-	-	635	610
Total	-	-	-	-	-	635	610

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur constituée au 31.12.2023 ni au 31.12.2022.

La Caisse de prévoyance ZM au sein de la Fondation Collective Trianon présente un degré de couverture estimé à fin 2023 de 101.95% (2022 : 99.05%). Comme l'entier de la réserve de fluctuation des valeurs (objectif fixé à 25% au 31.12.2019) n'a pas été constitué à fin 2023, il n'existe pas d'excédent de couverture dans le sens de RPC 16.

¹ Les comptes de l'institution ne sont pas encore clôturés, il s'agit donc d'une estimation de la situation financière au 31.12.2023.

Avantages / engagements économiques et charges de prévoyance (KCHF)	Excédent de couverture / découvert (-)	Part économique de l'entité		Variation par rapport à l'exercice précédent et avec effet sur le résultat durant l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
	31.12.2022	31.12.2022	31.12.2022			2022	2021
Institution de prévoyance avec excédent	- (1)	-	-	-	-	610	610
Total	-	-	-	-	-	610	610

Il n'y a pas de réserve de contribution de l'employeur constituée au 31 décembre 2022 ni au 31 décembre 2021.

La Caisse de prévoyance ZM au sein de la Fondation Collective Trianon présente un degré de couverture estimé*

à fin 2022 de 99.85% (2021 : 115.89%). Au 31 décembre 2022, il n'existe pas d'engagement malgré la sous-couverture.

Comme l'entier de la réserve de fluctuation des valeurs (objectif fixé à 25% au 31 décembre 2019) n'a pas été constitué à fin 2022, il n'existe pas d'excédent de couverture dans le sens de RPC 16.

* Les comptes de l'institution ne sont pas encore clôturés, il s'agit donc d'une estimation de la situation financière au 31.12.2022.

Note 24 - Principaux taux de change

	Cours de fin d'année 2023	Cours de fin d'année 2022
1 USD	0,84165	0,92520
1 EUR	0,92977	0,98749
1 GBP	1,06720	1,20980

Note 25 - Evénements postérieur à la date du bilan

Les comptes annuels Swiss GAAP RPC ont été approuvés le 28 mars 2024 par le Conseil d'Administration, lequel a autorisé la publication. Les comptes annuels Swiss GAAP RPC sont néanmoins soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2024.

Le 7 mars 2024, Zwahlen et Mayr S.A. a publié un communiqué de presse relatif à la mise en vente de Zwahlen et Mayr S.A. par sa société mère Cimolai S.p.A conformément au concordat approuvé par le Tribunal de Trieste en date du 15 septembre 2023.

Aucun autre événement qui aurait nécessité une modification de la valeur des actifs et des passifs ou d'une indication dans ce rapport ne s'est produit entre le 31 décembre 2023 et le 28 mars 2024.

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Zwahlen et Mayr S.A., Aigle

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Zwahlen et Mayr S.A. (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 14 à 36) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous ne remettons pas d'opinion distincte sur ces points.

Evaluation des travaux en cours et avances sur travaux en cours

Elément clé de l'audit

La valeur comptable nette à l'actif du bilan au 31 décembre 2023 des travaux en cours est de KCHF 1'289 (2022 : KCHF 2'761) et celle pour les avances sur travaux en cours s'élève à KCHF 46 (2022 : KCHF 967).

Les travaux en cours et les avances sur travaux en cours, ainsi que les transactions y relatives, représentent une part importante des états financiers.

En outre, les travaux en cours sont évalués selon la méthode dite de l'avancement, qui présente un degré de subjectivité important, notamment dans l'estimation du degré d'avancement des travaux ou des éventuels besoins de provisions pour garanties ou de l'estimation du résultat à la fin du projet. Le risque inhérent à ces positions est donc élevé en raison du caractère subjectif desdites estimations et hypothèses retenues par la Direction.

Les risques financiers tels que les pénalités contractuelles, les éventuelles dénonciations de contrat et / ou corrections/améliorations des travaux effectués ainsi que les revendications des différentes parties prenantes, revêtent également un degré d'estimation subjectif conséquent qui dépendent également des estimations et des hypothèses de la Direction.

Les travaux en cours et les avances sur travaux en cours sont présentés en note 14 des comptes annuels.

Notre réponse

Nous avons principalement effectué les travaux suivants :

- Vérification de l'existence du système de contrôle interne relatif aux travaux en cours et avances sur travaux en cours. Appréciation du processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur et acquisition de connaissance des contrôles y relatifs.
- Validation par échantillonnage et sur la base d'éléments probants (contrats, avenants, factures et feuilles d'heures), de l'exhaustivité et l'exactitude des coûts activés et du degré d'avancement calculé.
- Entretiens avec la Direction sur les projets importants et examen des analyses de marge. Appréciation du caractère approprié des hypothèses et estimations de la Direction quant aux coûts à terminaison et provisions pour garantie.
- Demande de confirmations externes, examen des procès-verbaux de la Direction et appréciation des provisions litiges constituées.
- Vérification du caractère approprié de l'information financière associée aux travaux en cours et avances en cours dans les notes aux comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC, des comptes annuels statutaires, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

MAZARS SA



Michael Ackermann
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Valentin Perroud
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 2 avril 2024



Gouvernance d'entreprise

L'organisation et les principes de la comptabilité et du contrôle financier de Zwahlen et Mayr S.A. répondent aux exigences de la loi, aux recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (CSBP), à la directive Corporate Governance (DCG) de la SIX Swiss Exchange entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002 et de ses révisions jusqu'au 31 décembre 2023 ainsi qu'aux statuts de la société. Sauf mention spécifique, les informations données dans ce rapport reflètent la situation au 31.12.2023.

1. Structure de l'entreprise et actionnariat

1.1 Structure de l'entreprise

Zwahlen et Mayr S.A., fondée le 21 juillet 1948 dont le siège est en Route Industrielle 18 - 1860 Aigle, regroupe une unité de production Constructions Métalliques et une unité de production Tubes Inox.

Zwahlen et Mayr S.A. est cotée au SIX Swiss Exchange depuis le 2 août 1996 sous le code ISIN ZWM CH0002661731 et numéro de valeur 266'173.

Au 31 décembre 2023, la capitalisation boursière de Zwahlen et Mayr S.A. s'élevait à CHF 6'311'400.-

Au 29 février 2024, la capitalisation boursière de Zwahlen et Mayr S.A. s'élevait à 4'623'000.-

1.2 Actionnaires principaux

Au 31 décembre 2023, les actionnaires principaux de Zwahlen et Mayr S.A. étaient :

Nom	Actions détenues (nominatives)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	30'000	42,74

Nom	Actions détenues (porteurs)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	27'190	38,73

La société Sitindustrie Suisse SA est détenue à 100% par la société Cimolai depuis le 29 mars 2012.

Le 7 mars 2023, Zwahlen et Mayr S.A. a publié un communiqué de presse relatif à la mise en vente de Zwahlen et Mayr S.A. par sa société mère Cimolai S.p.A conformément au concordat approuvé par le Tribunal de Trieste en date du 15 septembre 2023.

La société n'a pas connaissance de pacte d'actionnaires sur les actions de Zwahlen et Mayr S.A..

1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

2. Structure du capital

2.1 Capital émis et entièrement libéré

Le capital-actions émis de Zwahlen et Mayr S.A. s'élevait au 31 décembre 2023 à CHF 14'040'000.- Il est entièrement libéré.

2.2 Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel

Zwahlen et Mayr S.A. n'a pas émis de capital autorisé ni conditionnel.

2.3 Modification du capital

Il n'y a pas eu de modification de capital intervenue ni en 2022 ni en 2023.

2.4 Actions et bons de participation

Le capital-actions de Zwahlen et Mayr S.A. est divisé en 70'200 actions d'une valeur nominale de CHF 200 chacune, toutes entièrement libérées, dont 30'000 actions nominatives numérotées de 1 à 30'000 et 40'200 actions au porteur numérotées de 1 à 40'200.

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale, ainsi qu'à un dividende proportionnel à la valeur nominale de l'action.

Seules les actions au porteur sont cotées à la bourse SIX Swiss Exchange.

Le 9 janvier 2020, le Registre du commerce du canton de Vaud a donné l'autorisation à la société d'avoir des actions au porteur conformément à la Loi Fédérale du 21 juin 2019 sur la mise en œuvre des recommandations du forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Il n'existe pas de bons de participation.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe pas de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des "nominées"

Toutes les cessions ou transmissions d'actions nominatives sont soumises à l'agrément préalable du Conseil d'Administration. Cette restriction vaut également pour la constitution d'un usufruit ou d'un gage. En 2023 aucune demande à cet égard n'a été soumise au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les personnes morales et les sociétés de personnes ayant la capacité juridique qui se sont regroupées entre elles par des liens en capital et/ou en voix, par le biais d'une direction unique ou sous une forme analogue, ainsi que des personnes physiques ou morales, ou des sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éluder les restrictions en matière d'inscription, sont considérées comme un seul acquéreur du point de vue de cette disposition.

Le Conseil d'Administration peut également refuser l'inscription au Registre des actions si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom ou pour son propre compte.

Les titres nominatifs émis, actions ou certificats d'actions, mentionnent expressément que leur transfert et leur nantissement sont soumis à l'agrément du Conseil d'Administration, avec référence à l'article correspondant des statuts.

La levée des privilèges statutaires et des restrictions de transfert peut être décidée à la majorité simple des actionnaires, conformément au Code des obligations.

2.7 Emprunts convertibles et options

Il n'existe pas d'emprunts convertibles, ni d'options.

3. Conseil d'administration

3.1.a. Membres du Conseil d'Administration

Yves Bosson est administrateur depuis avril 2018, Président depuis avril 2021. Il est titulaire d'un diplôme d'expert en finance et controlling. Après six années d'activité auprès d'ATAG Fiduciaire Générale SA à Fribourg, il est entré au service de la société DuPont Polymer Powders Switzerland à Bulle comme responsable finance et administration. Il a par la suite participé à un large projet d'implémentation de SAP, essentiellement pour les modules finances, dans les diverses unités européennes du groupe DuPont de Nemours. Dès le 1er septembre 2008 et jusqu'à son départ le 30 septembre 2017, il a assumé la charge de directeur administratif et financier (CFO) chez Zwahlen et Mayr S.A.. Depuis le 1er octobre 2017, il occupe le rôle d'administrateur général du cycle d'orientation de la Gruyère pour le compte de l'Association des communes de la Gruyère à Bulle. Il est conseiller général de la ville de Bulle et président de la commission financière depuis 2010. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

Francesco Punzo est administrateur depuis avril 2016 et administrateur délégué depuis avril 2021. Il est titulaire d'un master en Génie Civil de l'université Federico II de Naples, et une certification d'ingénieur. Il fait partie depuis 2002 du Groupe Cimolai, précédemment comme Chef de projet puis comme Directeur Technique. Il a eu la responsabilité de la réalisation d'importantes structures métalliques, en Europe et dans le monde, dans les secteurs civile, industrielle et Oil & Gas. Depuis début 2016, il a apporté son expertise technique et managériale, à la société Zwahlen et Mayr S.A., pour la réalisation de projets en Suisse et pour le développement de la société. De nationalité italienne, il réside en Italie.

Roberto Raggiotto a été administrateur de Zwahlen et Mayr S.A. depuis avril 2012 jusqu'au 17 novembre 2022.

Christian Charpin a été élu administrateur secrétaire du Conseil d'administration le 17 novembre 2022, fonction qu'il occupe conjointement à celle de directeur coordinateur de l'unité Constructions métalliques, et adjoint de l'administrateur délégué, ceci depuis avril 2021. Entré au service de la société en octobre 2006, comme directeur d'Efimex Entreprise générale, ancienne société du groupe Zwahlen & Mayr jusqu'à sa liquidation, il a été nommé gérant de la succursale ZM-France en juillet 2007. Ingénieur diplômé de l'IPI de Colmar (F), il a exercé son activité dans diverses sociétés du groupe Bouygues durant près de quinze ans, avant de diriger, huit années durant, l'entreprise générale de construction SEICCF active en Pologne, Hongrie, Roumanie et Russie. Double national suisse et français, il réside en Suisse.

3.1.b. Membres du Conseil d'Administration (employés hors Zwahlen et Mayr SA)

M. Francesco Punzo est employé de la Société Cimolai Spa dans laquelle il a un rôle au sein de direction opérationnelle comme indiqué dans le descriptif ci-dessus. **M. Christian Charpin** est salarié de la société Zwahlen et Mayr S.A..

3.2 Autres activités et groupement d'intérêt

Aucun membre du Conseil d'Administration et de la direction n'a d'autres fonctions importantes que celles figurant dans les profils des membres du Conseil d'Administration (chiffre 3.1)

3.3 Interdépendances

Abrogé

3.4 Election et durée du mandat

3.4.1 Procédure d'élection et limitations de la durée du mandat

L'assemblée générale élit individuellement pour une durée d'un an :

- Les membres du Conseil d'Administration
- Le Président du Conseil d'Administration
- Les membres du Comité de rémunération
- Le représentant indépendant des actionnaires minoritaires

Lors de son assemblée générale du 20 avril 2023, celle-ci a ratifié la proposition du Conseil d'Administration d'élire Monsieur Laurent Nicod Notaire-avocat à Monthey comme représentant indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se déroulera le 24 avril 2024.

Toutes les personnes élues au sein des organes ci-dessus sont rééligibles.

3.4.2 . Première élection et terme du mandat

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre	Membre depuis	Terme mandat	Exécutif non exécutif
Yves Bosson	CH	1961	Président	24.04.2018	Avril 2023	Non exécutif
Francesco Punzo	IT	1971	Président	28.04.2016	Avril 2023	Exécutif
Christian Charpin	CH	1955	Secrétaire	17.11.2022	Avril 2023	Exécutif

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'Administration

Outre les tâches inaliénables et intransmissibles décrites par la loi, le Conseil d'Administration définit les objectifs stratégiques et attribue les moyens humains et financiers pour les réaliser. Il examine régulièrement les règlements et directives qu'il a édictés et les adapte en fonction des besoins. Il contrôle en particulier l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne (SCI) de la société, ainsi que l'observation stricte du Règlement de cotation et des autres dispositions applicables de la SIX Swiss Exchange SA.

Le président du Conseil d'Administration assure la direction du conseil dans l'intérêt de la société. Il veille à ce que la préparation, la délibération, la prise de décisions et l'exécution de celles-ci se déroulent correctement. Il est le garant de l'information des membres du conseil et veille, en collaboration avec la direction, à mettre à leur disposition en temps utile les documents nécessaires.

Le Conseil d'Administration a institué trois comités du conseil : le comité exécutif, le comité d'audit et le comité de rémunération et nomination.

3.5.2 Composition, attributions et délimitation des compétences des comités du Conseil d'Administration

Comité exécutif du conseil

La supervision de la gestion courante de la société est déléguée au comité exécutif du Conseil d'Administration formé de Yves Bosson (président), Francesco Punzo et Christian Charpin.

Le comité exécutif du conseil agit conformément à la stratégie décidée par le Conseil d'Administration et dans l'intérêt de la société. Il se tient régulièrement au courant de la marche des affaires, et contrôle le respect des budgets et l'application des procédures d'acquisition et de réalisation des affaires. Il s'assure que les risques significatifs de l'entreprise soient identifiés et maîtrisés. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

Comité d'audit

Le comité d'audit est formé de MM. Yves Bosson (président) et Christian Charpin. Ils bénéficient d'un accès sans restriction à tous les collaborateurs, documents, livres, archives et locaux de la société.

Le comité d'audit supervise les processus internes de reporting financier de la société et évalue l'efficacité du système de contrôle interne (SCI) ainsi que de l'organe de révision externe. Il s'assure de l'indépendance de ce dernier et du suivi de ses recommandations par la direction. Il veille à la conformité de la comptabilité aux règles applicables en la matière et à la mise à disposition des collaborateurs des unités de production des informations financières indispensables à la conduite des affaires. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

Il fournit au Conseil d'Administration des recommandations relatives à la présentation des comptes statutaires et consolidés à l'assemblée générale.

Comité de rémunération et de nomination

Le comité de rémunération et nomination est composé de MM. Francesco Punzo et Christian Charpin. Ils ont été nommés respectivement lors de l'assemblée générale du 20 avril 2023.

Le comité de rémunération et de nomination supervise la politique de rémunération de la société. Il veille à ce que les rémunérations soient en ligne avec le niveau pratiqué par les entreprises de la branche et en rapport avec la contribution réelle au succès de l'entreprise, sans créer de fausses incitations. Conformément aux dispositions du Code des obligations, il propose avec l'aval du Conseil d'Administration les limites maximales des rémunérations pour l'année suivante ainsi que les montants complémentaires pour acceptation. Ceux-ci seront validés par l'assemblée générale.

Il établit un rapport à l'attention de l'assemblée générale sur les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction générale.

Il prépare la procédure soumettant à l'assemblée générale des actionnaires les propositions de nomination d'administrateurs et propose au Conseil d'Administration les candidatures de membres de la direction, après avoir si nécessaire entendu les candidats.

3.5.3 Méthode de travail du Conseil d'Administration et de ses comités

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, mais au moins quatre fois par an, soit tous les trimestres. La durée moyenne des séances est de 3 heures. L'ordre du jour et la documentation nécessaire sont envoyés avant les séances aux membres du conseil. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. Les directeurs sont, dans la règle, invités à participer à toute ou partie des séances avec voix consultative. En 2023, le Conseil d'Administration a tenu 4 séances, sur convocation de son président.

Le comité exécutif du conseil se réunit généralement 1 fois par trimestre en alternance avec une séance du Conseil d'Administration. Si la marche des affaires l'exige le président peut convoquer des séances. La durée moyenne des séances est de 3 heures. La Direction générale est invitée à participer aux séances avec voix consultative. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur information. En 2023, le comité exécutif a tenu 3 séances.

Le comité d'audit tient au minimum deux séances par année, sur la base des boucllements au 30 juin et au 31 décembre. La durée moyenne des séances est de 3 heures. Chaque séance fait l'objet d'une information au Conseil d'Administration. En 2023, le comité d'audit a tenu 2 séances, sur convocation de son président.

Le comité de rémunération et de nomination se réunit au moins une fois par année, en janvier pour approuver les augmentations de salaire proposées par la direction, arrêter les salaires les membres de la direction générale pour préparer les propositions de nomination à présenter au Conseil d'Administration. La durée moyenne des séances est de 2 heures. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. En 2023, le comité de rémunération et de nomination a tenu deux séances.

Chaque comité prépare et instruit à l'attention du conseil d'administration les dossiers relatifs à leurs sphères de compétences.

Les administrateurs peuvent poser, lors des séances du conseil, toutes questions relatives à l'activité des comités précités.

3.6 Compétences

Outre les attributions intransmissibles et inaliénables découlant de l'art. 716a CO, le Conseil d'Administration se réserve en particulier les compétences suivantes :

- définition de la stratégie, en particulier du développement de secteurs d'activité et de marchés nouveaux,
- création ou dissolution des succursales et des sociétés détenues directement ou indirectement par l'entreprise,
- modification du capital - actions des sociétés détenues directement ou indirectement,
- détermination des règles applicables à l'acquisition ou à la vente des actions de la société,
- approbation du budget annuel de la société, de leurs adaptations en cours d'année et des investissements non prévus au budget,
- approbation des comptes annuels soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et examen régulier des garanties financières et autres engagements hors bilan.

Le Conseil d'Administration a décidé dès l'assemblée générale 2021 de confier la conduite opérationnelle à un administrateur délégué M. Francesco Punzo. L'activité des secteurs des unités de productions sont coordonnées

par un Directeur : Monsieur David Auer pour l'unité Tubes Inox. M. Christian Charpin pour l'unité Constructions Métalliques, il exerce également le rôle d'adjoint à l'administrateur délégué.

La gestion de l'administration et des finances est confiée à un directeur administratif et financier, qui porte la responsabilité de la gestion de son domaine de compétence, en particulier du bon fonctionnement du Système de contrôle interne (SCI). Ce directeur apporte en outre à la Direction, et aux collaborateurs le soutien administratif et financier nécessaire à la bonne marche des deux unités de production (comptabilité industrielle, suivi des encaissements, gestion de la trésorerie, étude du financement d'investissements, etc.).

Ensemble ces 3 Directeurs constituent la direction générale.

Le conseil d'Administration a décidé en 2021 comptes tenus de la nouvelle structure de la Direction Générale de supprimer les deux comités de Direction : Charpente et Tubes.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction

Avant chaque séance ordinaire du Conseil d'Administration, la direction de la société établit et fait parvenir aux administrateurs un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production (entrées et portefeuille des commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), le compte de perte et profits et le bilan de la société, l'état de la trésorerie, les garanties et les engagements hors bilan, et un rapport sur les systèmes qualité, sécurité, environnement (QSE), de contrôle interne (SCI) et de gestion des risques. Ces éléments sont présentés par les membres de la Direction générale et le cas échéant, commentés par les membres du comité exécutif. Les administrateurs peuvent ainsi obtenir toutes les informations souhaitées et faire toutes propositions utiles à la bonne marche de la société.

De même, avant chaque réunion ordinaire du comité exécutif, la direction de la société établit et fait parvenir aux membres de ce comité, un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production (entrées et portefeuille de commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), éléments présentés et commentés par les 3 membres de la Direction générale

La description du système de gestion des risques figure dans les annexes aux comptes statutaires en page 61.

4. Direction

4.1 Membres de la direction Générale

La gestion opérationnelle est assurée par l'Administrateur délégué est la Direction générale qui coordonne dans les deux unités de production la stratégie définie par le Conseil d'administration et l'allocation des ressources nécessaires.

En 2023, la direction Générale est composée comme suit

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre
Francesco Punzo	IT	1971	Administrateur Délégué
Christian Charpin	CH/F	1955	Directeur Coordinateur de l'Unité CM
Guido Bigoni	IT	1972	Directeur adm. et financier
David Auer	CH	1966	Directeur Coordinateur de l'Unité TI

Francesco Punzo et Christian Charpin : leur carrière professionnelle est décrite dans les membres du Conseil d'Administration.

Guido Bigoni, est directeur administratif est financier depuis le 1^{er} octobre 2017. Il est licencié en économie de l'Université de Bologne (IT), titulaire d'un diplôme de géomètre, et possède également un diplôme de comptabilité.

Il travaille depuis 2016 pour le compte du groupe Cimolai auprès duquel il a exercé la fonction de directeur administratif et financier pour les affaires du groupe au Venezuela. Il a également travaillé pendant 9 ans pour la société italienne Trevigroup, active dans les domaines du génie civil et des activités pétrolières, pour laquelle il a exercé successivement la fonction de comptable en Italie avant d'assumer le rôle de Directeur administratif pour l'entreprise Petreven (Trevigroup) au Venezuela également et qui est active dans le secteur du forage pétrolier. De nationalité Italienne, il réside en Suisse.

David Auer est directeur commercial depuis janvier 2001. A la suite de l'assemblée générale d'avril 2021, il a en charge la coordination de l'Unité Tubes Inox. Titulaire d'un CFC d'employé de commerce, il est entré au service de la société en novembre 1998 comme chef de vente. Fondé de pouvoir depuis juillet 2000, il assume la tâche de responsable commercial de l'unité Tubes Inox. Avant son entrée dans la société, il a été chef de vente chez Rüegger SA à Crissier. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

La Direction générale se réunit aussi souvent que nécessaire, mais en général une fois par trimestre, afin de discuter de la marche des affaires et de l'activité opérationnelle des unités de production respectives. Chaque séance fait l'objet d'un commentaire lors du comité exécutif du conseil suivant. Des membres de ce dernier peuvent assister aux séances, afin de se tenir au courant de la marche des affaires.

4.2 Autres activités ou groupement d'intérêts

Il n'y a pas d'autres activités importantes ou mandats politiques autres que ceux figurant ci-dessus dans les profils individuels des membres de la direction.

4.3 Contrats de management

Il n'existe pas de contrat de management confié à des tiers.

5. Rémunération, participations et prêts

5.1. Contenu et procédure des rémunérations et des programmes de participation

Tous les membres du Conseil d'Administration reçoivent une rémunération fixe en fonction de leur responsabilité au sein du conseil et des comités. Le Conseil d'Administration peut demander des prestations spécifiques à l'un de ses membres. La rémunération de celles-ci est fixée par le conseil qui la détermine en fonction du temps nécessaire et la complexité du sujet traité. Si ces dernières, rajoutées aux rémunérations usuelles, dépassent les limites maximales fixées par l'assemblée générale, les montants supérieurs à la limite autorisée seront validés à posteriori par l'assemblée générale suivante. Il n'est pas fait appel à des conseils extérieurs.

Aucune des rémunérations ci-dessus ne dépend des résultats de la société.

Le montant des honoraires annuels du président du Conseil d'Administration est fixé CHF 15'000, identique à celui des autres membres. Aucun mandat spécifique n'a été demandé à un membre du Conseil d'Administration.

La fixation annuelle de la rémunération des membres de la direction tient compte du coût de la vie ainsi que la moyenne des ajustements octroyés aux collaborateurs. Ces éléments peuvent être majorés ou minorés par décision du comité de rémunération en fonction de l'efficiencia de l'intéressé

La rémunération des membres du Conseil d'Administration, des directeurs et des membres des comités de direction est fixée par le comité de rémunération et de nomination une fois par an, cas particuliers réservés. Conformément aux dispositions du Code des obligations, la rémunération globale du Conseil d'Administration n'a pas dépassée les limites maximales fixées par l'assemblée générale, soit CHF 55'000. La rémunération de la Direction Générale sur l'année 2023 s'est élevée à CHF 535'649.

Il n'est pas possible d'établir un benchmark sur les niveaux de rémunération, car les sociétés du secteur d'activité n'ont pas l'obligation de publier.

Aucun avantage ou prestation de sortie n'est prévu lors du départ d'un administrateur ou d'un membre de la direction de la société.

De même, il n'a pas été versé de primes d'arrivée (« *golden handshakes* ») lors de l'arrivée des nouveaux administrateurs en 2022, de plus il n'y a pas eu de nouveaux arrivants en 2023. Les rémunérations qui ont été versées en 2023 aux membres du Conseil d'Administration et aux membres de la direction figurent dans les annexes aux comptes statutaires, conformément à l'article 734a CO. Un rapport de rémunération détaille les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et de la Direction générale, page 52.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Le Conseil d'Administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les statuts de la société ne dérogent pas à l'article 689 CO en ce qui concerne le droit de participation des actionnaires à l'assemblée générale ou de la représentation de leurs actions par des tiers librement désignés.

6.1 Quorums statutaires

L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections conformément aux articles 703 et 704 CO.

6.2 Convocation de l'assemblée générale

La convocation à l'assemblée générale se fait, vingt jours au moins avant la date de la réunion, par un avis inséré dans la *Feuille officielle suisse du commerce*. Elle figure en outre sur le site Internet de la société www.zwahlen.ch sous la rubrique "*investisseurs*" et la sous-rubrique "*communiqué de presse*".

La convocation comporte les mentions exigées par l'art. 700 al. 2 CO. Elle mentionne en outre la mise à disposition des actionnaires, au siège de la société, du rapport de gestion et du rapport du réviseur externe, vingt jours au moins avant l'assemblée.

6.3 Inscription à l'ordre du jour

Une demande d'inscription à l'ordre du jour doit être effectuée selon l'art. 699 al. 3 et 4 CO.

Aux termes de l'art. 699 al. 3 CO, un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 5% pour cent au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Conformément à l'art. 699 al. 5 CO, si le conseil d'administration ne donne pas suite à cette requête dans un délai convenable, la convocation est ordonnée par le juge, à la demande des requérants.

Toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour doit être reçue par la société au plus tard le 28 février de l'année de l'assemblée générale. Ce délai et la date limite sont rappelés dans la convocation publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

6.4 Inscription au registre des actions

La société ne connaît pas de règle statutaire régissant la date limite d'inscription des détenteurs d'actions nominatives au registre des actionnaires.

7 Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

La société n'a pas de clause d'*opting out* / *opting up* dans ses statuts.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans la société. Zwahlen et Mayr S.A. n'a notamment pas conclu d'accord relatif aux prises de contrôle avec les membres du Conseil d'Administration, le directeur général ou d'autres membres dirigeants.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de fonction du réviseur responsable

L'assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2023 a nommé comme réviseur externe, pour un an, la société de révision Mazars à Lausanne.

Le réviseur responsable du mandat de révision 2023 est M. Michael Ackermann.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires 2023 de la Fiduciaire Mazars SA pour l'audit intermédiaire et final représentent un montant de CHF 55'200.

8.3 Honoraires supplémentaires

Des honoraires de CHF 2'000 ont été facturés pour un rapport à destination de l'organe de révision de l'actionnaire majoritaire.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le comité d'audit du Conseil d'Administration a pour tâche de contrôler régulièrement l'efficacité du réviseur externe et de s'assurer de la qualité, de l'intégrité et de la transparence de ses rapports. Il analyse avant l'audit final le programme et les procédures y relatives. A l'issue, en collaboration avec les réviseurs, il examine les résultats. Avant l'assemblée générale, le comité d'audit évalue les performances, l'indépendance et les honoraires du réviseur. Sur la base de son étude, il propose au Conseil d'Administration de soumettre sa candidature à l'assemblée des actionnaires.

La vérification du SCI est faite de manière régulière ou sous mandat du comité d'audit. Sur la base des constatations qui en résultent, des recommandations sont faites au comité d'audit afin d'améliorer son efficacité.

En 2023, le suivi et le développement du SCI a fait l'objet de deux séances entre le comité d'audit et la direction.

Le réviseur externe établit deux management letters, l'une pour les comptes intermédiaires du 30 juin, l'autre pour les comptes annuels 31 décembre. Elles contiennent des observations relatives aux postes importants du compte de pertes et profit et du bilan, ainsi que des recommandations pour remédier aux faiblesses constatées dans l'organisation. Les management letters sont présentées au comité d'audit et commentées par le réviseur.

En 2023 le réviseur externe a participé à deux séances du comité d'audit.

9. Politique d'information

La société donne régulièrement des informations commerciales et financières sur

- les modifications de l'organisation de la société,
- les constructions importantes en cours,
- les références de l'unité Constructions métalliques,
- les résultats financiers semestriels et annuels de la société.

La personne de contact pour toute information est : M. Guido Bigoni Directeur Administratif et Financier (guido.bigoni@zwahlen.ch) adresse postale : Zwahlen et Mayr S.A., Route Industrielle 18, 1860 Aigle, Suisse, téléphone 024.468.46.46.

Les informations financières sont publiées dans le respect des règles édictées par SIX concernant la publicité événementielle, les communiqués étant disponibles lors de leur diffusion simultanément sur le site Internet de la société www.zwahlen.ch. Le lien "investisseurs" situé sur la page d'accueil du site permet un accès direct aux renseignements. Les informations générales et les données financières et de gouvernance d'entreprise sont disponibles en principe en français (système Push, <http://zwahlen.ch/fr/relations-avec-les-investisseurs-2-2>).

Les personnes qui souhaitent recevoir les informations financières de la société peuvent s'inscrire à une liste d'envoi à partir d'un formulaire publié sur le site (système pull, lien :

<https://zwahlen.us19.list-manage.com/subscribe?u=e23a75dfff783df836a558c4&id=0f3139bbdb>

Les informations sur les résultats semestriels sont en outre communiquées dans les principaux journaux économiques de Suisse. Le rapport annuel de gestion est disponible sur demande auprès de l'administration de la société.

Rapport de rémunération

1. Introduction

Conformément aux dispositions en vigueur, ce rapport de rémunération communique les rémunérations du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de Zwahlen et Mayr S.A..

Il présente la politique et la structure des rémunérations ainsi que la nature et le montant de celles-ci au cours de la période sous revue, soit du 1er janvier au 31 décembre 2023. Il répond aux dispositions contenues dans le Code des obligations qui exige des sociétés cotées en bourse l'établissement d'un rapport à l'attention des actionnaires.

2. Procédure et principe de fixation des rémunérations

2.1. Compétence

La rémunération des membres du Conseil d'Administration est fixée par le Comité de rémunération et de nomination. Il décide également en règle générale en début d'année de la rémunération globale de la Direction Générale. Les rémunérations du Conseil d'Administration et des membres de la Direction Générale, sont fixées par le Comité de rémunération, et sont comprises dans les limites autorisées par l'assemblée générale.

2.2. Principe pour la fixation des rémunérations

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent une rémunération fixe en fonction de leur responsabilité au sein du conseil et des divers comités auxquels ils participent. Leur rémunération ne découle pas des résultats de la société. Celle-ci est fixée sur la base des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale précédente, pour la période suivante.

Il n'existe pas de plan d'actions, ni d'options permettant aux administrateurs ou aux membres de la Direction Générale d'obtenir des actions à des conditions préférentielles.

Le Conseil d'Administration peut demander des prestations spécifiques à l'un de ses membres. La rémunération de celles-ci est fixée par le Comité de nomination et rémunération qui la détermine en fonction du temps nécessaire et de la complexité du sujet traité. Si la rémunération d'une prestation fournie en cours d'exercice ajoutée à la rémunération usuelle dépasse les limites maximales fixées par l'assemblée générale, le Conseil d'Administration demandera à celle-ci de valider a posteriori les montants complémentaires.

2.3. Rémunération de la Direction Générale

L'administrateur Délégué ne perçoit aucune rémunération pour ses fonctions au sein de la Direction Générale.

Du fait de la suppression de toutes formes de rémunérations variables au sein de la société, celle des membres de la Direction Générale ne comporte plus qu'une part fixe.

Celle-ci est inscrite dans le contrat de travail, elle est versée en 13 mensualités égales.

2.4. Frais

Il n'est payé aucun frais en numéraire à l'Administrateur délégué. Ses frais d'hébergement et de repas lorsqu'il est en Suisse pour Zwahlen & Mayr sont directement réglés par la société aux prestataires.

Outre le règlement sur l'indemnisation des frais, valable pour tous les collaborateurs, les frais de représentation octroyés à certains membres de la Direction Générale sont de mêmes natures que ceux alloués aux autres ayant droits. Ils ont été validés par l'administration fiscale du canton de Vaud.

2.5. Prestations de prévoyance

Aucune prestation de prévoyance extraordinaire n'est fournie aux membres de la Direction Générale. Ils ne bénéficient, comme l'ensemble des cadres inscrits au registre du commerce, d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations. Les charges de prévoyance et les charges sociales englobent les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ainsi que celles pour la prévoyance obligatoire et sur-obligatoire en faveur du personnel.

2.6. Contrat de travail

Il n'a pas été établi de contrat de travail avec l'administrateur délégué

Les membres de la Direction Générale disposent d'un contrat de durée indéterminée. Comme l'ensemble des cadres signataires ayant plus de dix années de service, le préavis au délai de congé est de six mois.

3. Montant des rémunérations pour 2023

3.1. Rémunération du Conseil d'Administration

La rémunération annuelle usuelle du président du Conseil d'Administration a été ramenée au même niveau que celle des deux autres administrateurs soit CHF 15'000 bruts.

L'impôt à la source pour les administrateurs non- résidents en suisse ou les cotisations sociales pour les résidents, sont retenus des montants précités.

M. Roberto Raggiotto ayant quitté le conseil d'administration le 17 novembre 2022 ses honoraires ont été payés prorata temporis. Il est de même pour M. Charpin. La somme des deux parts est équivalente à la rémunération annuelle.

Tableau 1 : Montant des rémunérations du Conseil d'Administration pour 2023 - Contrôlé

Fonction	Nom Prénom	Montant brut CHF	Montant net CHF
Président du Conseil	Bosson Yves	15'000	14'044
Membre	Punzo Francesco	15'000	11'250
Secrétaire	Christian Charpin	15'000	14'208
Total		45'000	36'893

Tableau 2 : Montant des rémunérations du Conseil d'Administration pour 2022 - Contrôlé

Fonction	Nom Prénom	Montant brut CHF	Montant net CHF
Président du Conseil	Bosson Yves	15'000	14'044
Membre	Raggiotto Roberto au 17.11	13'125	9'844
Membre	Punzo Francesco	15'000	11'250
Secrétaire	Charpin Christian dès 17.11	1'875	1'755
Total		45'000	36'893

Les montants indiqués ci-dessus représentent la rémunération globale versée aux membres du conseil d'administration. M. Charpin perçoit également un salaire au titre de son activité au sein de la société. Celle-ci est inclus dans les chiffres ci-dessous.

3.2. Rémunération de la Direction Générale

A compter du 1er mai 2021, la direction Générale compte trois membres, MM. Charpin, Bigoni et Auer. Les comités de Direction ayant été supprimés comme détaillés dans la gouvernance d'entreprise. Selon les prescriptions, la rémunération de M. Auer étant la plus élevée est indiquée.

En 2022, il n'a été octroyé aucune augmentation aux membres de la Direction générale. Aucun n'a eu de revalorisation du fait de ses nouvelles responsabilités.

Il n'y a eu aucune revalorisation du traitement de la Direction Générale pour 2023

La rémunération de la Direction Générale ne comporte qu'une part fixe, celle de M. Charpin ne comprend que son salaire, ses honoraires d'administrateur étant mentionnée ci-dessus.

La diminution du montant global des rémunérations provient d'une baisse des charges sociales.

Tableau 3 : Montant des rémunérations de la Direction Générale 2023 - Contrôlé

	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
Auer David	162'279	0	31'169	193'448
Autres membres	276'731	0	65'400	342'131
Direction Générale	439'010	0	96'569	535'579

Tableau 4 : Montant des rémunérations de la Direction Générale 2022 - Contrôlé

	Rémunération Fixe	Rémunération Variable	Charges sociales	Total
Auer David	162'279	0	31'239	193'518
Autres membres	276'731	0	68'041	344'772
Direction Générale	439'010	0	99'280	538'290

3.3. Rémunérations versées à d'anciens membres des organes

Aucune rémunération n'a été versée à d'anciens membres des organes durant l'exercice écoulé.

3.4. Attributions d'actions ou d'options au cours de l'exercice

Aucune action ni option n'a été attribuée ou vendue à un prix préférentiel durant l'exercice écoulé, et aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale ne détient d'actions de la société.

3.5. Honoraires supplémentaires et indemnités de départ

Aucun honoraire ni indemnité de départ n'a été accordés durant l'exercice écoulé.

3.6. Prêts aux organes

Aucun prêt n'a été consenti durant l'exercice écoulé et aucun prêt n'est accordé à ce jour.

4. Approbation du rapport de rémunération

Ce rapport de rémunération assure la transparence du système de rémunération et met en évidence les montants versés par Zwahlen et Mayr S.A. en 2023 à son Conseil d'Administration et à sa Direction générale, instances soumises au Code des obligations.

Le Conseil d'Administration soumettra le montant de la rémunération 2025 à l'approbation de l'assemblée générale du 24 avril 2024.

5. Enveloppe de rémunération 2024

L'assemblée Générale du 20 avril 2023 a approuvée les enveloppes de rémunération du Conseil d'Administration d'un montant de 55'000 CHF et celle de la Direction Générale à 670'000.- CHF

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale de Zwahlen et Mayr S.A., Aigle

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Zwahlen et Mayr S.A. (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO dans les tableaux marqués de l'indication "contrôlé" à la page 53 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des tableaux marqués de l'indication "contrôlé" dans le rapport de rémunération, des comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC, des comptes annuels statutaires et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières "contrôlées" dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

MAZARS SA



Michael Ackermann
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Valentin Perroud
Expert-réviseur agréé

COMPTES STATUTAIRES

Bilan

EN KCHF

ACTIFS

	31.12.2023	31.12.2022
Liquidités et équivalents de liquidités	906	1 714
Créances clients envers des tiers	7 937	7 230
Créances clients, parties liées	652	486
Créances fiscales	817	1 845
Autres créances	634	615
Stocks	18 977	16 744
Travaux en cours	2 592	4 732
Actifs de régularisation	544	570
Total actifs circulants	33 059	33 936
Terrains et immeubles	6 963	7 395
Installations techniques et équipements	3 468	5 282
Outillage industriel et commercial	11	15
Autres immobilisations corporelles	268	446
Immobilisations en cours	5 145	2 591
Immobilisations corporelles	15 855	15 729
Total actifs immobilisés	15 855	15 729
TOTAL ACTIFS	48 914	49 665

COMPTES STATUTAIRES

Bilan

EN KCHF

PASSIFS

	31.12.2023	31.12.2022
Fournisseurs envers des tiers	6 059	4 516
Fournisseurs, parties liées	526	286
Part à court terme des engagements de leasing	827	1 027
Dettes bancaires portant intérêts	3 833	4 283
Avances sur travaux en cours	1 350	3 490
Dettes fiscales	50	219
Autres créanciers	1 327	1 195
Passifs de régularisation	824	968
Provisions pour frais de recherche et développement	400	400
Provisions pour litiges et risques produits	600	600
Provision pour risques industriels et travaux de garantie	1 377	1 377
Capitaux étrangers à court terme	17 173	18 361
Dettes bancaires portant intérêts	751	1 033
Engagements de leasing à long terme portant intérêts	1 858	1 441
Capitaux étrangers à long terme	2 609	2 474
Total capitaux étrangers	19 782	20 835
Capital-actions	14 040	14 040
Réserve légale issue du bénéfice	2 814	2 814
Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice	1 100	1 100
Report de bénéfice de l'exercice précédent	10 876	10 103
Résultat de l'exercice	302	773
Réserves facultatives issues du bénéfice	12 278	11 976
Total capitaux propres	29 132	28 830
TOTAL PASSIFS	48 914	49 665

COMPTES STATUTAIRES

Compte de résultat

En KCHF

	2023	2022
Chiffre d'affaires net	53 776	56 249
Variation des travaux en cours	457	705
Variation des stocks produits finis et semi-finis	2 779	2 481
Autres produits d'exploitation	1 076	2 990
Total des produits d'exploitation	58 088	62 425
Matières premières, consommables et marchandises	(27 733)	(31 400)
Services, jouissance de biens de tiers	(10 900)	(9 685)
Frais de personnel	(16 425)	(16 442)
Autres charges d'exploitation	(126)	(692)
Résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA)	2 904	4 206
Amortissements	(2 531)	(2 708)
Résultat opérationnel (EBIT)	373	1 498
Charges financières	(1 255)	(1 226)
Produits financiers	560	670
Produits et charges exceptionnels / hors exploitation	672	-
Résultat avant impôts	350	942
Impôts sur le bénéfice	(48)	(169)
Résultat net de la période	302	773

Notes aux états financiers statutaires

Information sur les principes utilisés dans les comptes annuels :

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier des articles sur la tenue de la comptabilité et la présentation des comptes commerciaux du code des obligations (art. 957 à 962).

Les principes suivants ont été utilisés dans les comptes annuels :

Stocks

Les stocks de matières premières sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'achat et la valeur du marché. Les stocks de produits finis ou en cours sont comptabilisés à la valeur de réalisation au net de la marge. Le coût comprend les coûts directs des matières et, le cas échéant, les coûts directs de main d'œuvre, ainsi que les frais généraux de production encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les sorties de stocks sont effectuées en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Travaux en cours

Les commandes en cours réalisées pour des tiers sont évaluées au prix de vente net, y compris la marge bénéficiaire, évaluée avec prudence et calculée au prorata de l'avancement des travaux. L'évaluation est effectuée sur la base de la marge finale estimée. Pour les chantiers déficitaires, la perte finale estimée est provisionnée immédiatement.

Des réserves sur les stocks et les travaux en cours ont été constituées dans les limites fiscalement admises.

COMPTES STATUTAIRES

Annexe

En KCHF

1. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan

	31.12.2023	31.12.2022
Créances clients envers des tiers	8 484	7 450
Provision pour pertes sur débiteurs	(547)	(220)
Total Créances clients envers des tiers	7 937	7 230
Créances clients, parties liées	652	486
Matières premières, approv. et matières consom.	8 969	9 507
Provision pour dépréciation de stock matières premières	(39)	(31)
Produits en cours et intermédiaires	6 034	4 514
Produits finis et marchandises	4 014	2 754
Total Stocks	18 977	16 744

2. Dissolution de réserves latentes

31.12.2023	31.12.2022
-	-

3. Engagements en faveur de tiers (nombre)

31.12.2023	31.12.2022
24	31

4. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

31.12.2023	31.12.2022
inférieur à 250 EPT	inférieur à 250 EPT

5. Indications sur les actionnaires principaux

<u>Nom</u>	<u>Actions détenues (nominatives)</u>	<u>Droit de vote en %</u>
Sitindustrie Suisse SA	30 000	42,74%

<u>Nom</u>	<u>Actions détenues (porteurs)</u>	<u>Droit de vote en %</u>
Sitindustrie Suisse SA	27 190	38,73%

6. Dettes envers des institutions de prévoyance

31.12.2023	31.12.2022
98 490	174 488

7. Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et des actifs grevés d'une réserve de propriété

	31.12.2023	31.12.2022
Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et des actifs grevés d'une réserve de propriété	6 963	7 395
Constitution de gages	17 700	12 200
Utilisation de gages	17 700	12 200

8. Engagements conditionnels

	31.12.2023	31.12.2022
Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Constructions Métalliques	3 696	4 763
Cautionnements et garanties bancaires sur travaux effectués - Unité Tubes Inox	1 660	1 641
Total Engagements conditionnels	5 356	6 404

9. Engagements conditionnels hors bilan en faveur de tiers

	31.12.2023	31.12.2022
Engagements conditionnels dû en cas de rupture du contrat pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques	4 772	-

10. Engagements de leasing

	31.12.2023	31.12.2022
A un an	827	1 027
Engagements de leasing financiers à court terme	827	1 027
A deux ans	655	552
A trois ans	671	359
A quatre ans	482	366
A cinq ans	50	164
Engagements de leasing financiers à long terme	1 858	1 441
Total engagements de leasing financiers	2 685	2 468

11. Evénement postérieur à la date du bilan

Le 7 mars 2023, Zwahlen et Mayr S.A. a publié un communiqué de presse relatif à la mise en vente de Zwahlen et Mayr S.A. par sa société mère Cimolai S.p.A conformément au concordat approuvé par le Tribunal de Trieste en date du 15 septembre 2023.

Aucun autre événement qui aurait nécessité une modification de la valeur des actifs et des passifs ou d'une indication dans ce rapport ne s'est produit entre le 31 décembre 2023 et le 28 mars 2024.

12. Financement Covid-19

Afin de garantir les besoins en liquidités, Zwahlen et Mayr S.A. a contracté en 2020 un crédit COVID-19 cautionné pour un total de CHF 500'000. Le taux d'intérêt est de 1,5% à partir de 2023 alors qu'il était de 0% auparavant. Les conditions de taux peuvent être adaptées aux évolutions du marché au 31 mars de chaque année, la première fois au 31 mars 2021, selon les prescriptions du Département fédéral des finances. La date d'échéance maximum prévue pour rembourser le crédit COVID-19 est de 8 ans (60 mois) suivant la date d'octroi du crédit (26 mars 2020).

Le remboursement du crédit COVID-19 est prévu comme suit :

- CHF 41'700, semestriellement, au 31 mars et au 30 septembre, la première fois le 31 mars 2022.

Pendant la durée du recours au crédit COVID-19, l'entreprise ne peut pas distribuer de dividendes ni de tantièmes, ni rembourser des apports en capital. De plus, d'autres restrictions s'appliquent à l'octroi et au remboursement de prêts aux propriétaires. Conformément aux dispositions relatives à la perte de capital et/ou au surendettement selon l'art. 725 CO, le crédit COVID-19 cautionné à hauteur de CHF 500'000 n'est pas considéré comme du capital étranger (art. 24 de la loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19).

13. Produits et charges exceptionnels / hors exploitation

Zwahlen et Mayr S.A. a conclu avec un partenaire un contrat de mise à disposition de la toiture pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques dont l'indemnité forfaitaire se chiffre à KCHF 672. La société a considéré ce revenu comme un produit hors exploitation en 2023. Les engagements hors bilan de la note 9 des comptes annuels statutaires mentionnent le remboursement dû par Zwahlen et Mayr S.A en cas de rupture du contrat.

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan au 31 décembre 2023

	31.12.2023	31.12.2022
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	10 876	10 103
Résultat de l'exercice	302	773
Bénéfice au bilan à disposition de l'AG	11 178	10 876
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	15	-
Report en nouvel exercice	11 163	10 876
Dividendes	-	-
Bénéfice au bilan	11 178	10 876

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale ordinaire de Zwahlen et Mayr S.A., Aigle

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Zwahlen et Mayr S.A. (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 57 à 62) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Evaluation des travaux en cours et avances sur travaux en cours

Elément clé de l'audit

La valeur comptable nette à l'actif du bilan au 31 décembre 2023 des travaux en cours est de KCHF 2'592 (2022 : KCHF 4'732) et celle pour les avances sur travaux en cours s'élève à KCHF 1'350 (2022 : KCHF 3'490).

Les travaux en cours et les avances sur travaux en cours, ainsi que les transactions y relatives, représentent une part importante des états financiers.

En outre, les travaux en cours sont évalués selon la méthode dite de l'avancement, qui présente un degré de subjectivité important, notamment dans l'estimation du degré d'avancement des travaux ou des éventuels besoins de provisions pour garanties ou de l'estimation du résultat à la fin du projet. Le risque inhérent à ces positions est donc élevé en raison du caractère subjectif desdites estimations et hypothèses retenues par la Direction.

Les risques financiers tels que les pénalités contractuelles, les éventuelles dénonciations de contrat et / ou corrections/améliorations des travaux effectués ainsi que les revendications des différentes parties prenantes, revêtent également un degré d'estimation subjectif conséquent qui dépendent également des estimations et des hypothèses de la Direction.

Notre réponse

Nous avons principalement effectué les travaux suivants :

- Vérification de l'existence du système de contrôle interne relatifs aux travaux en cours et avances sur travaux en cours. Appréciation du processus d'identification d'indicateurs de perte de valeur et acquisition de connaissance des contrôles y relatifs.
- Validation par échantillonnage et sur la base d'éléments probants (contrats, avenants, factures et feuilles d'heures), de l'exhaustivité et l'exactitude des coûts activés et du degré d'avancement calculé.
- Entretiens avec la Direction sur les projets importants et examen des analyses de marge. Appréciation du caractère approprié des hypothèses et estimations de la Direction quant aux coûts à terminaison et provisions pour garantie.
- Demande de confirmations externes, examen des procès-verbaux de la Direction et appréciation des provisions litiges constituées.
- Vérification du caractère approprié de l'information financière associée aux travaux en cours et avances en cours dans les notes aux comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels établis selon les normes Swiss GAAP RPC, des comptes annuels statutaires, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

MAZARS SA



Michael Ackermann
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Valentin Perroud
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 2 avril 2024

Handwriting practice lines consisting of 30 horizontal dotted lines.